

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

PROJET DE STOCKAGE STATIONNAIRE PAR BATTERIES

DATE DE DÉPÔT :

Contact à privilégier :

Alban Godfrind

213, boulevard de Turin

59 777 LILLE

+33 (0)3 20 51 16 59

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PROJET DE
SAUCOURT-NIBAS



> Département Somme - 80

> Commune de Nibas

> Parc de Stockage par batteries de **Saucourt-Nibas**



SOMMAIRE

1.	LES PARTENAIRES DU PROJET	4
2.	PRÉSENTATION DU DEMANDEUR.....	4
2.1.	Coordonnées du demandeur.....	4
2.2.	Le groupe rp global.....	5
2.3.	rp global France.....	6
2.4.	Nos valeurs fondamentales	6
3.	LE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES.....	7
3.1.	Les enjeux	7
3.2.	Le fonctionnement	8
3.3.	Le choix des batteries	9
4.	DESCRIPTIF DU PROJET	10
4.1.	Choix du site	11
4.2.	Caractéristiques du site d'étude	12
4.3.	insertion du projet dans son environnement.....	13
4.4.	Phasage du projet.....	15
5.	CONCEPTION DU PROJET	17
5.1.	Les Aménagements.....	17
5.2.	Les équipements	18
5.3.	Synthèse des aménagements	19
5.4.	Le raccordement.....	20
5.5.	etude de l'état initial.....	21
5.6.	Contexte écologique et Zones naturelles	21
5.7.	Continuités écologiques	22
5.8.	Caractérisation des Zones humides.....	23

5.9.	Habitats naturels.....	23
5.10.	étude floristique	24
5.11.	etude faunistique & inventaires d'espèces.....	24
5.12.	Synthèse des enjeux écologiques	26
5.13.	Patrimoine et population.....	27
5.14.	risque incendie.....	28
5.15.	risques liés à la sécurité.....	29
5.16.	Récapitulatif de l'ensemble des risques.....	30
6.	IMPACTS ET MESURES	32
6.1.	Mesures d'évitement.....	34
6.2.	Mesures de réduction.....	34
6.3.	Mesures de Suivi et d'accompagnement	35
ANNEXES.....		36

Liste des illustrations

<i>Carte 1: Carte de localisation à l'échelle intercommunale.....</i>	<i>10</i>
<i>Carte 2: Carte de localisation de la zone d'étude.....</i>	<i>10</i>
<i>Carte 3: Localisation du projet à l'échelle communale.....</i>	<i>11</i>
<i>Carte 4: Localisation du site d'implantation du projet.....</i>	<i>12</i>
<i>Carte 5 Extrait du Géoportail de l'Urbanisme présentant les axes de ruissellement de la zone.....</i>	<i>14</i>
<i>Carte 6 plan des aménagements du projet.....</i>	<i>18</i>
<i>Carte 7: Carte de synthèse du contexte écologique.....</i>	<i>21</i>
<i>Carte 8: Cartographie des enjeux environnementaux aux alentours du site d'étude.....</i>	<i>21</i>
<i>Carte 9 Extrait du pré diagnostic écologique : SRCE.....</i>	<i>22</i>
<i>Carte 10 Extrait du pré diagnostic écologique : SRADDET.....</i>	<i>22</i>
<i>Carte 11 Emplacement des sondages réalisés pour le diagnostic Zone Humide</i>	<i>23</i>
<i>Carte 12 Cartographie des habitats.....</i>	<i>23</i>
<i>Carte 13 Synthèse des enjeux écologiques.....</i>	<i>26</i>
<i>Carte 14: Contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée.....</i>	<i>27</i>

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1: Parcelle du site d'étude.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 2 : Description des éléments techniques du projet.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 3 Synthèse globale des enjeux écologiques.....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 4 Synthèse des risques.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 5 Extrait du pré diagnostic écologique : Synthèse des impacts bruts en phase chantier.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 6 : Extrait du pré diagnostic écologique : Synthèse des impacts bruts en phase exploitation.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 7 Synthèses des mesures E et R en phase exploitation.....</i>	<i>33</i>

Liste des figures

<i>Figure 1: Organigramme du demandeur.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2: Déclinaison des portefeuilles projets du groupe RP GLOBAL par pays d'implantation.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3: Panorama RTE à l'horizon 2050.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4: Eléments caractéristiques d'un parc de stockage par batteries.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5 : Fonctionnement du système de batteries.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 6 : Emballage thermique des batteries ion lithium.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 7 : Processus de développement d'un projet de stockage par batteries.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8: Smart String ESS – Modèle LUNA2000.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 9: Smart Transformer Station – Modèle JUPITER-9000K.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 10 plan d'ensemble du projet avec le raccordement.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 11 Mesures d'accompagnement et modalité de suivi.....</i>	<i>35</i>

1. LES PARTENAIRES DU PROJET

	Dans le cadre du projet de stockage par batteries de Nibas, le bureau d'étude Auddicé a été missionné par RP Global France pour la réalisation d'un pré diagnostic écologique. Le rapport de conclusion est annexé au présent document (annexe 7) en pièce jointe.
---	--

2. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

2.1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Identité du demandeur	Contact et correspondance
Dénomination	Assistance à maîtrise d'ouvrage
PARC DE STOCKAGE DE SAUCOURT-NIBAS	RP GLOBAL France
Forme juridique	Adresse de correspondance
Société à responsabilité limitée	RP GLOBAL France 213, boulevard de Turin 59777 LILLE Cedex
SIRET de l'établissement principal 953 206 356 00016	
213, Boulevard de Turin 59777 LILLE Cedex	
Signataire	Coordonnées
Lorenzo Bressan en sa qualité de Co-gérant	Alban Godfrind 03 20 51 16 59 a.godfrind@rp-global.com

La SARL « La plaine des bois forts », a été créée le 7 septembre 2021 sous cet intitulé mais elle fait actuellement l'objet d'un changement de dénomination pour s'appeler prochainement :

« Centrale de stockage par batteries de Saucourt - Nibas »

L'extrait de KBIS est disponible en annexe de ce document.

Cette société a pour but d'assurer le développement, la construction et l'exploitation du parc objet du présent dossier de demande. Situé sur la commune de Nibas dans la Somme, il fait partie du portefeuille de projets développés par RP Global France, filiale du groupe RP GLOBAL et de MIROVA ENERGY (voir figure ci-dessous).

Depuis novembre 2024, Mirova s'est associée à RP Global, en tant qu'actionnaire minoritaire, pour soutenir le développement et la mise en œuvre de notre portefeuille de projets.

Mirova est une société de gestion d'investissements spécialisée dans le développement durable et l'impact environnemental. Filiale de Natixis Investment Managers, elle se concentre sur des projets liés à la transition énergétique et écologique.

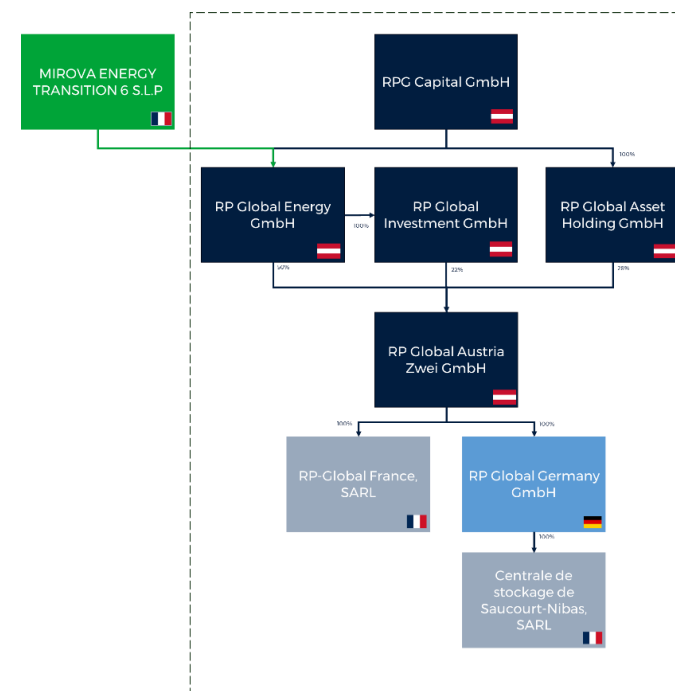


Figure 1: Organigramme du demandeur

2.2. LE GROUPE RP GLOBAL

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité avec plus de 40 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et se spécialise dans les projets éoliens, solaires photovoltaïques et de stockage stationnaire par batteries.

Le groupe a démarré ses activités dans l'énergie à la fin des années 1980, avec le développement, le financement et la construction d'une vingtaine de projets mini-hydro en Autriche, suivi par 8 projets mini-hydro au Portugal et en Espagne dans les années 1990.

Aujourd'hui, ce sont plus de 17 GW en développement pour le groupe RP GLOBAL, dont 1700 MW en France, sur les énergies éoliennes, et photovoltaïques.

Les équipes de RP GLOBAL interviennent à chaque étape du dossier :

- L'accompagnement des acteurs territoriaux concernés: élus, propriétaires, citoyens ;
- Le développement de projets ;
- La mise en concurrence et la contractualisation avec les différents acteurs en amont, pendant et en phase d'exploitation du projet ;
- L'analyse économique et la viabilité des projets développés ou acquis ;
- La coordination et la supervision de la construction et de la mise en service des installations.

La maîtrise des énergies renouvelables, l'expérience dans le financement de projet ainsi que l'équipe multidisciplinaire constituent pour RP Global une base solide de travail dans ce secteur.



Figure 2: Déclinaison des portefeuilles projets du groupe RP GLOBAL par pays d'implantation

2.3. RP GLOBAL FRANCE

RP Global France, fondée en 2008 et filiale du groupe RP Global, compte 50 collaborateurs en 2025, répartis entre Lille (siège), Bordeaux et Avignon.

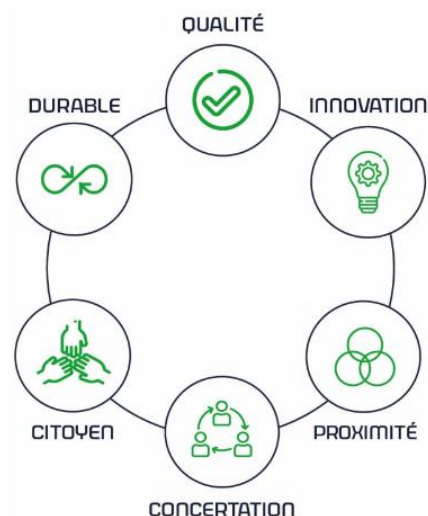
Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement, à l'exploitation de centrales d'énergie renouvelable. Nous sommes spécialisés dans les projets éoliens, solaires photovoltaïques et solaires agrivoltaïques et lançons désormais une activité sur le stockage stationnaire par batteries.

Grâce à une équipe rigoureuse, animée par un fort esprit collectif, nous concevons des solutions d'énergies renouvelables adaptées aux usages locaux. Partout, nous contribuons à produire une électricité propre, abordable et sécurisée, accessible au grand public, aux institutions et aux entreprises.

RP Global s'attache à garantir une qualité et une concertation exemplaire à chaque étape du développement de ses projets d'énergie renouvelable.

Avec le support et le concours des 50 collaborateurs expérimentés de l'équipe française et de plus de 200 collaborateurs experts répartis dans le monde, composant l'équipe du groupe RP GLOBAL.

2.4. NOS VALEURS FONDAMENTALES



QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

3. LE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES

3.1. LES ENJEUX

En France, dans le contexte actuel de transition énergétique, RTE a publié plusieurs scénarios de développement des énergies.

Ces 6 scénarios intègrent tous le stockage par batterie à l'horizon 2050 : entre **1 et 26 GW** de puissance installée en fonction de la part d'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Le stockage de l'électricité est donc un des défis de demain.

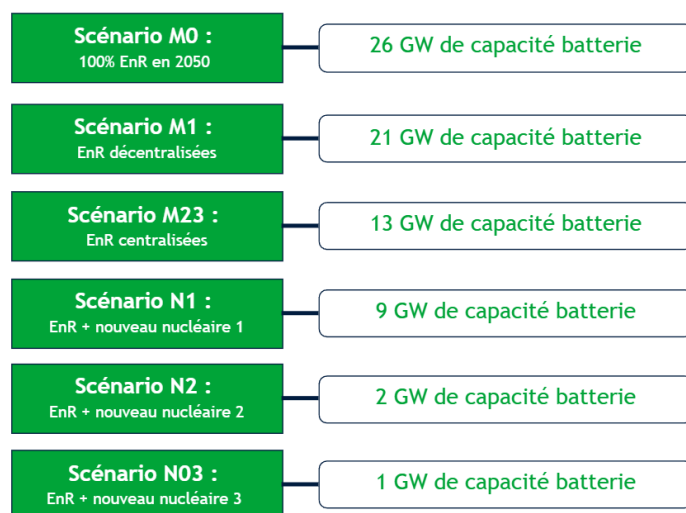


Figure 3: Panorama RTE à l'horizon 2050

Aujourd'hui les systèmes de stockage, aussi appelés BESS (Battery Energy Storage System), connaissent une croissance exponentielle. En France, les capacités de stockage raccordées au réseau de distribution d'électricité ont été multipliées par 11 en quatre ans, passant de quelques mégawatts en 2020 à plus de 1 GW à la fin du premier trimestre 2025.

En effet, ils permettent de répondre aux enjeux actuels :

- Optimiser l'infrastructure existante et limiter les investissements massifs dans de nouvelles centrales ou des lignes haute tension ;
- Sécuriser l'approvisionnement face à l'intermittence des énergies renouvelables ;
- Améliorer la stabilité et la résilience du réseau face aux perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou liées à des pics de consommation ;
- Encourager l'autonomie énergétique pour les particuliers et les entreprises ;
- Contribuer à la transition énergétique.

Sécuriser l'approvisionnement face à l'intermittence des énergies renouvelables / Contribuer à la transition énergétique :

Les énergies renouvelables, comme le solaire photovoltaïque et l'éolien, ne produisent pas à toutes les heures de la journée. Elles sont dites **intermittentes**, car leur production dépend des conditions météorologiques et, dans le cas du solaire, de l'alternance jour/nuit. Ces fluctuations rendent difficile la **gestion de l'offre énergétique** en temps réel.

Le stockage par batteries permet de pallier cette problématique en stockant ou en injectant l'énergie produite par les parcs de production d'énergie renouvelable en fonction des besoins. Cela contribue donc aussi à l'intégration massive des énergies renouvelables dans le réseau électrique.

Améliorer la stabilité et la résilience du réseau face aux perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou liées à des pics de consommation :

Les systèmes de stockage permettent de réguler la fréquence du réseau électrique.

En France, cette fréquence est de 50 hertz et doit constamment être ajustée, sous peine de dérégler le système.

- Si la production électrique est supérieure à la consommation, la fréquence du réseau augmente.
- Dans le cas contraire, si la demande d'électricité est supérieure à la production électrique, la fréquence diminue (risque de coupure d'électricité).

Stocker le surplus d'électricité et le restituer au besoin permet d'équilibrer et de stabiliser la fréquence, d'éviter les congestions et de prévenir le risque de coupures et de pannes de courant.

Tout cela contribue à **rendre l'infrastructure énergétique plus fiable et plus résistante.**

Par ailleurs, un projet de stockage d'électricité offre d'autres avantages dont :

- Des retombées économiques locales ;
- Une création d'activité locale.

3.2. LE FONCTIONNEMENT

Un projet de stockage est composé de plusieurs éléments :

1. Stockage
2. Onduleurs et transformateurs HTA
3. Chemin d'accès
4. Poste de transformation HTA->HTB
5. Local technique
6. Parking
7. Réserve incendie

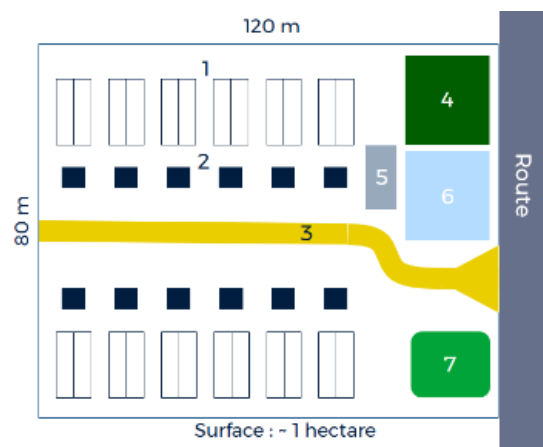


Figure 4: Eléments caractéristiques d'un parc de stockage par batteries

Le stockage de l'énergie électrique est réalisé grâce à des batteries électrochimiques regroupées en packs dans des conteneurs pour former des unités modulaires facilement extensibles.

Le stockage électrochimique repose sur la circulation réversible des ions et électrons entre deux électrodes (positive et négative) plongées dans une solution électrolyte.

Les onduleurs convertissent le courant continu stocké en courant alternatif utilisable par le réseau ou les équipements électriques.

Un poste de livraison/ poste de transformation permet la conversion de la tension et le raccordement entre le parc de stockage et le réseau public.

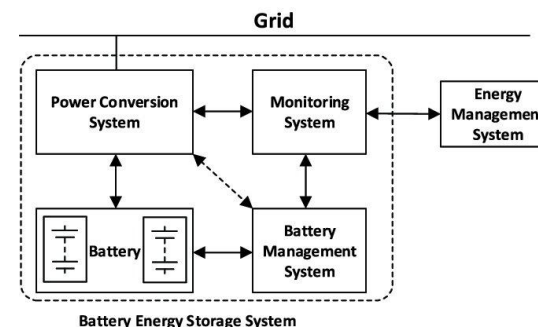


Figure 5: Fonctionnement du système de batteries

- **Batteries**
- **Power Conversion System** : Adapte le courant au réseau (tension et forme)
- **Batterie Management System** : Système de gestion des batteries
- **Refroidissement** : Maintient la température des batteries
- **Monitoring** : SCADA : Système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel.
- **EMS** : solution de pilotage du BESS (achat/revente). Ce logiciel analyse en temps réel les besoins du réseau, anticipe les pics de consommation et assure une réponse rapide face aux fluctuations énergétiques
- **Autre** : Réserves incendie /grillages/...

3.3. LE CHOIX DES BATTERIES

Les batteries lithium-ion sont dominantes sur le marché car elles offrent une haute densité énergétique et des cycles de charge rapides. Elles sont particulièrement adaptées aux BESS en raison de leur efficacité et de leur flexibilité et assurent une faible perte d'énergie entre la charge et la décharge.

Il existe plusieurs technologies de batteries électrochimiques utilisant le lithium. Les plus utilisées actuellement sur le marché sont les deux suivantes :

- **Les batteries au lithium utilisant la chimie NMC : Nickel – Manganèse – Cobalt**

Ces batteries ont une densité énergétique très élevée et permettent de stocker une grande quantité d'énergie avec un poids et un volume réduit. En effet, grâce à cette chimie, il est possible d'atteindre une énergie spécifique allant jusqu'à 220 – 240 Wh/kg.

Ces batteries restent à ce jour les plus utilisées dans le secteur de l'automobile.

Toutefois, elles utilisent le cobalt un élément naturel minéral qui permet de donner de la stabilité au système et d'allonger les cycles de vie. Or, l'extraction du cobalt et son utilisation sont très impactant sur les plans sociaux et environnementaux.

- **Les batteries au lithium utilisant la chimie LFP : Lithium – Fer – Phosphate**

Les batteries LFP ont une densité énergétique moins élevée même si aujourd'hui ce paramètre ne cesse d'être amélioré et d'augmenter : autour de 170 Wh/Kg actuellement. Toutefois, elles garantissent un meilleur niveau de sécurité à un coût légèrement inférieur à celui de la chimie NMC.

Le projet du parc de stockage de **Saucourt-Nibas** utilisera donc cette technologie LFP de batteries.

Ce sont **les plus sûres et les plus stables** du marché actuel, et elles sont disponibles dans des **formats de grande capacité**.

En plus de leur sécurité intrinsèque et de leur nombre de cycles de vie élevé, la technologie LFP permet de réduire les risques d'incendie car elle est faiblement sujette au phénomène d'emballement thermique, avec une élévation de température d'à peine 1.5°C par minute.

Le graphique ci-dessous montre à quelle point la différence de phénomène est notable selon la technologie utilisée :

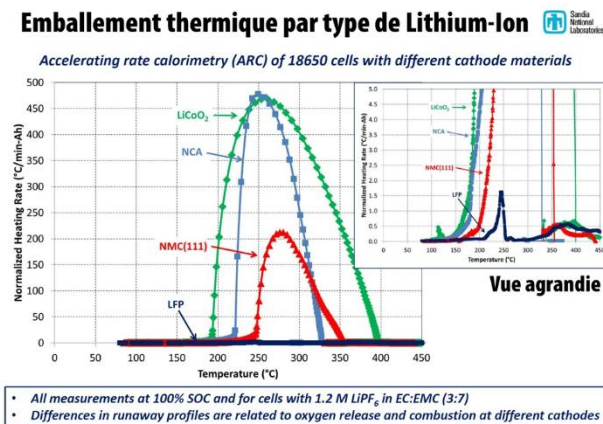
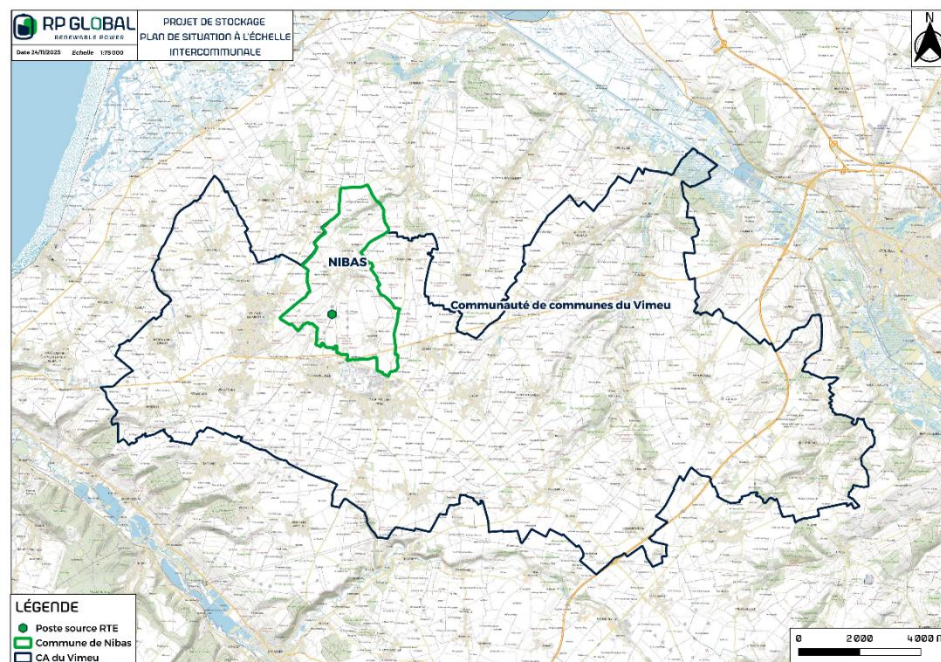


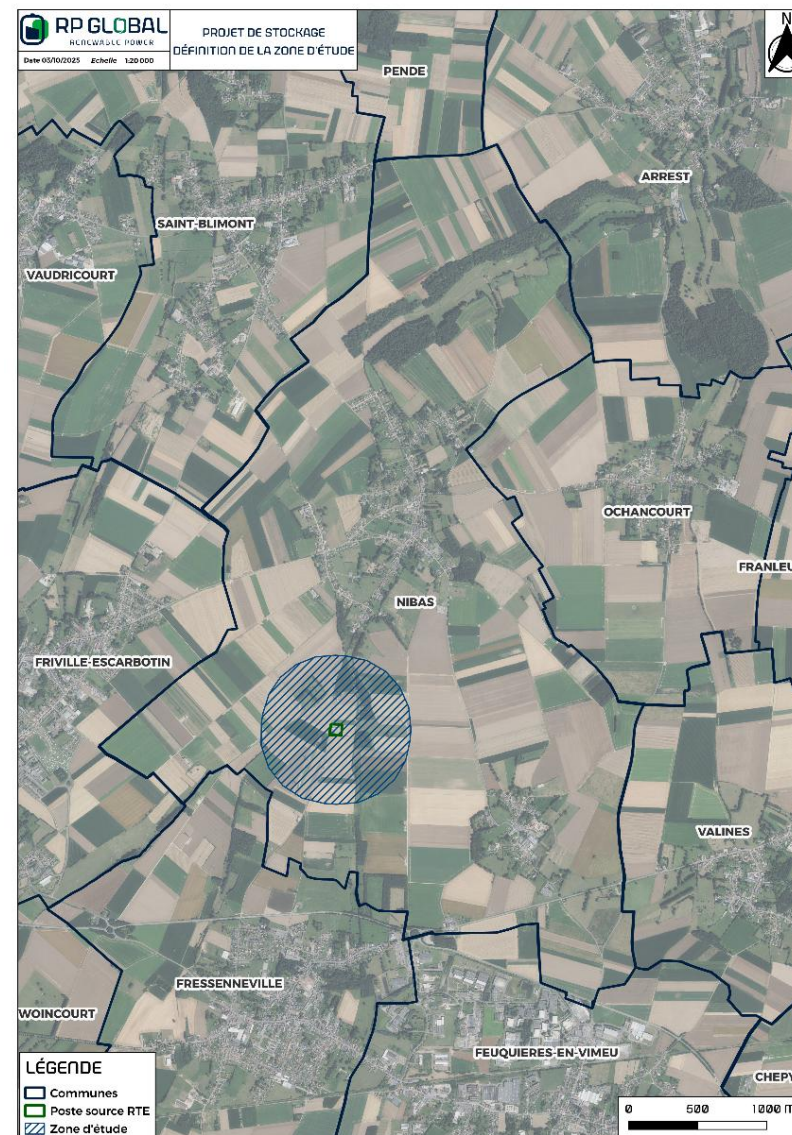
Figure 6 : Emballement thermique des batteries ion lithium

4. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet, objet du dossier de **demande d'examen au cas par cas**, se situe sur la commune de **Nibas** appartenant à la communauté de communes du Vimeu dans le département de la Somme (80).



Carte 1: Carte de localisation à l'échelle intercommunale



Carte 2: Carte de localisation de la zone d'étude

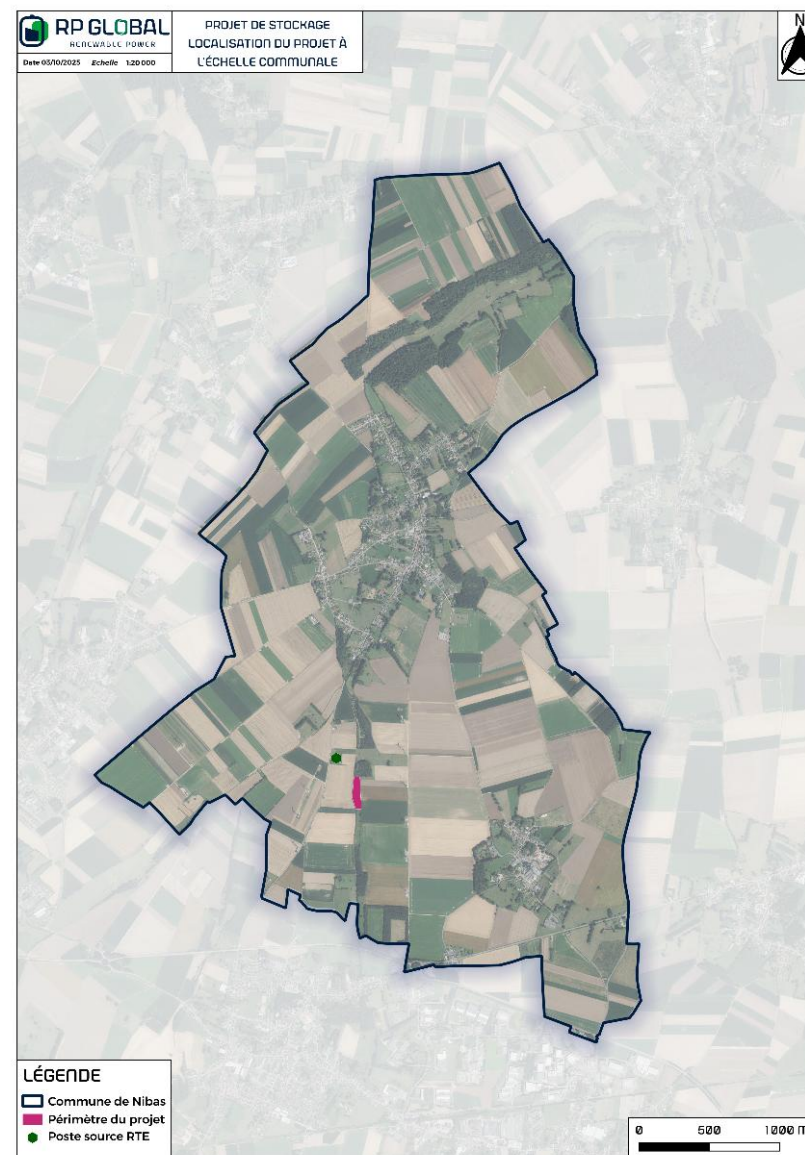
4.1. CHOIX DU SITE

Le choix du site d'implantation de la centrale de stockage est un élément primordial de ce dossier. RP GLOBAL a effectué un criblage et une analyse sur tous les postes sources du département afin de cibler les potentiels sites d'implantation favorables à du stockage d'électricité.

La méthodologie de recherche ainsi que notre démarche, justifiant le choix du poste source de **Saucourt**, sont détaillées ci-dessous :

- Tout d'abord, le poste source étudié doit avoir une capacité d'accueil (MW) suffisante pour le raccordement de batteries ;
- Ensuite, nous ciblons des zones sans enjeux naturels, environnementaux ou patrimoniaux forts ;
- Le site de stockage doit également être de préférence à proximité du poste source afin d'éviter les pertes électriques au niveau des câbles. De plus, s'implanter à côté de celui-ci permet de réduire l'impact visuel, ce-dernier étant déjà présent sur la zone ;
- Les zones d'implantation ciblées sont des terrains éloignés au plus possible des habitations ;
- Enfin, RP GLOBAL s'engage à prioriser certains milieux comme des milieux urbains pouvant accueillir des activités économiques et de production tertiaire ou des milieux agricoles de faible productivité.

C'est pourquoi, dans cette démarche, le poste source de Saucourt permet de répondre au mieux à ces critères et a donc été choisi pour l'étude d'implantation d'un projet de stockage d'électricité.



Carte 3: Localisation du projet à l'échelle communale

4.2. CARACTÉRISTIQUES DU SITE D'ÉTUDE

Le site d'étude se situe au sein du tissu agricole localisé au sud de la commune de Nibas. Ce site est enclavé entre de vastes cultures céréalières. Le site se compose d'une unique parcelle étendue sur la longueur et dont la superficie totale représente environ **1,2 hectares**.

Cette parcelle est la propriété de personnes privées.

De plus, cette parcelle agricole est classée selon catégorie 04 (Terre médiocre – profondeur de labour possible : 10-15 cm) sur les relevés cadastraux et n'est pas exploitée en l'état par les propriétaires.

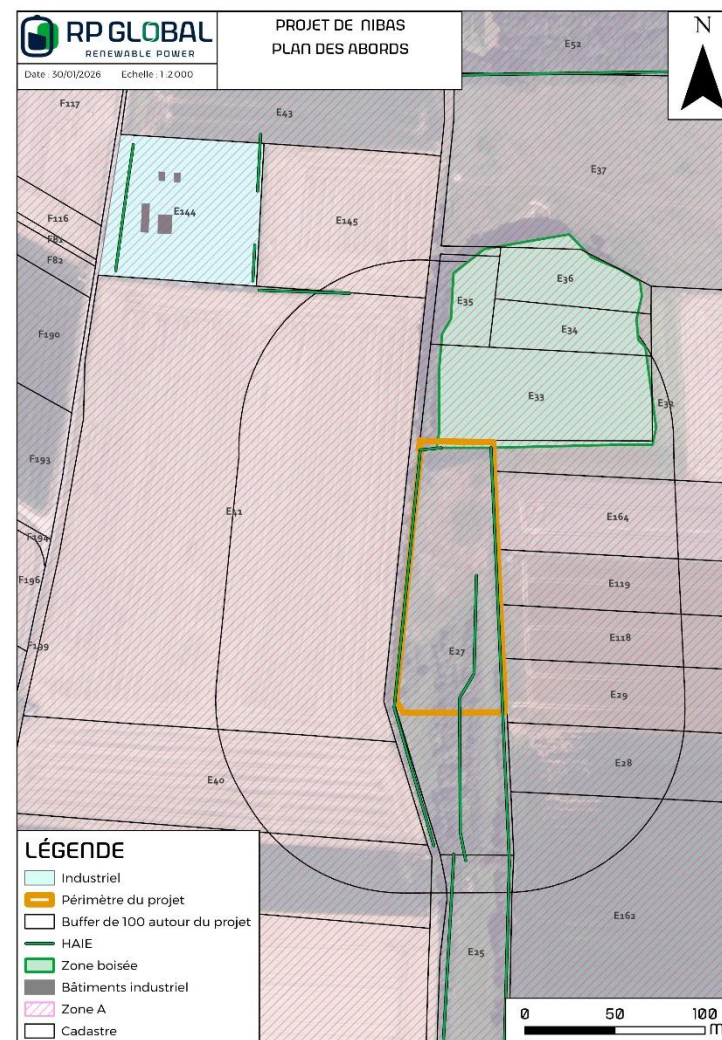
La surface de 1,2 ha est retenue pour l'étude d'implantation du projet de stockage et l'analyse de risques a été réalisée sur ce périmètre. L'emprise réelle du projet fait 7560 m² comme visible sur la Carte 4.

C'est dans le périmètre que la zone d'implantation a été définie que seront installés les aménagements et les équipements détaillés en **partie 5.1 et 5.2** de ce document.

Section	Numéro	Catégorie	Superficie
E	27	Agricole – classe de terre 04	11 920 m ²

Tableau 1 : Parcelle du site d'étude

La carte de définition de la zone d'étude exposée ci-après rend compte du périmètre exact concerné pour la réalisation du projet :



Carte 4: Localisation du site d'implantation du projet

4.3. INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le site d'étude s'inscrit dans un environnement marqué par de l'agriculture grande culture : polyculture et/ou poly élevage, il est desservi par la voie « Le rideau des pendants ». Le site s'inscrit dans un contexte paysager déjà marqué par le poste source de Nibas (80).

Le poste source de Saucourt est situé à 150 m au Nord-Ouest de la parcelle. De plus, le paysage est déjà marqué par les énergies renouvelables avec un contexte éolien très présent sur le secteur. Deux rangées de 6 éoliennes sont localisées de part et d'autre du site d'étude avec un parc de 6 turbines à l'ouest et un autre parc également de 6 turbines plus à l'est proche du hameau de Saucourt.

Le projet s'inscrit dans les objectifs de sobriété foncière fixés par la loi Climat & Résilience et la trajectoire ZAN, en s'implantant exclusivement sur un terrain déjà artificialisé, sans consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Avec une emprise limitée (7 560 m²) et des installations entièrement réversibles, le projet ne génère qu'une artificialisation temporaire et faible, conforme à la définition d'une consommation foncière maîtrisée.

L'intégration paysagère est assurée par une implantation en marge du site, des haies bocagères reconstituées, une palette végétale locale et une coloration discrète des infrastructures.

Enfin, en contribuant à la sécurisation du réseau électrique et à l'intégration des énergies renouvelables, le projet relève des infrastructures stratégiques bénéficiant d'assouplissements prévus dans la loi TRACE pour les projets d'intérêt public majeur.

Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Vimeu :

La commune de Nibas est soumise aux réglementations du plan local d'urbanisme de l'intercommunalité du Vimeu. A cet effet, le site d'étude est situé en zone classée agricole.

Ce zonage est compatible avec l'implantation « d'installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestières du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ».

La parcelle n'est pas cultivée pour le moment car sa fonction productive est faible (parcelle de classe 4) et sa culture difficile avec l'inclinaison du terrain. Une fois l'exploitation du projet terminée, la parcelle sera de nouveau cultivable et l'activité agricole possible.

D'après la loi **APER du 10 mars 2023**, le stockage d'électricité, du fait de la multiplication des projets d'énergie renouvelables et étant donné ses fonctions de régulation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, « sont réputés répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur » (Art. L. 471-2-1).

Un projet de stockage ayant une durée d'exploitation de 15 à 20 ans, il est contenu dans le temps. RP GLOBAL s'engage, dans les contrats signés avec les partis prenantes, à la remise en état des lieux à la fin de l'exploitation, afin de permettre la future reprise de l'activité agricole sur la parcelle.

Voici ci-dessous les extraits du règlement du PLUi de Vimeu page 133 et 134 :

- Equipements d'intérêt collectif et services publics : Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

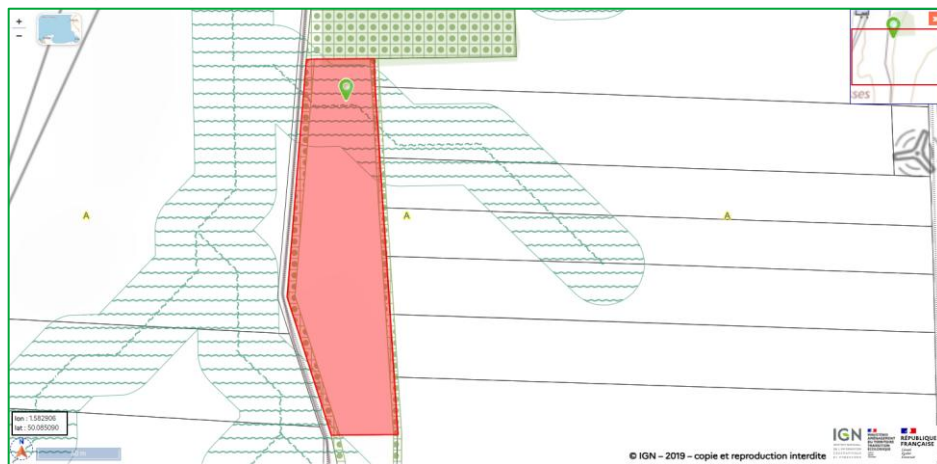
- Les constructions et installations de faible importance nécessaires à des équipements publics ou d'intérêt collectif (captage, postes de transformation EDF ou de détente GDF) sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel et paysager de la zone et de ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées.

Sont autorisés sous conditions :

- Les constructions et installations nécessaires à des équipements publics ou d'intérêt collectif sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère agricole et paysager de la zone et de ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité agricole du terrain sur lequel elles sont implantées,
- Les affouillements et exhaussements lorsqu'ils sont indispensables pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation des sols autorisés.

Les plans présents dans le PLUi, sont référencés dans le Géoportail de l'urbanisme, ils mettent en évidence un axe de ruissellement sur la zone.

Il s'agit d'une caractéristique importante du terrain qui est à intégrer dans la réflexion de la conception du projet.



Carte 5 Extrait du Géoportail de l'Urbanisme présentant les axes de ruissellement de la zone

4.4. PHASAGE DU PROJET

4.4.1. DÉVELOPPEMENT

Le développement d'un projet de stockage stationnaire est articulé autour de plusieurs étapes et démarches tout au long desquelles RP GLOBAL met un point d'honneur à la consultation et la concertation des différentes parties prenantes.

Tout d'abord, lors de la phase de préféabilité, RP GLOBAL contacte la commune d'implantation du projet et rencontre les propriétaires favorables à la location de leur terrain afin de répondre à leurs questions et de réagir aux éventuelles remarques et points d'attention qu'ils soulignent. Ces étapes de discussions se poursuivent pendant toute la phase de développement et jusqu'à la construction du projet de stockage.

L'objectif est de créer le dialogue, renforcer le lien avec le territoire et d'amorcer la prise de conscience sur les sujets énergétiques. La concertation et la communication sont les clés de voûte des projets portés par RP GLOBAL France.

RP GLOBAL réalise toutes les démarches auprès des structures impliquées : DREAL, SDIS, DDT. Cette concertation permet d'avoir des retours et des points d'amélioration pour le projet sur des aspects de sécurité et d'intégration environnementale. Par ailleurs, un architecte a été contacté afin d'aider le chef de projet dans l'élaboration d'un plan de masse optimisé et dans la mise en place de mesures d'intégration paysagère adaptées.

Ainsi, nous abordons tous les sujets relatifs au stockage stationnaire par batteries avec les structures et personnes impliquées afin d'étudier toutes les problématiques identifiées avant le dépôt du permis de construire.

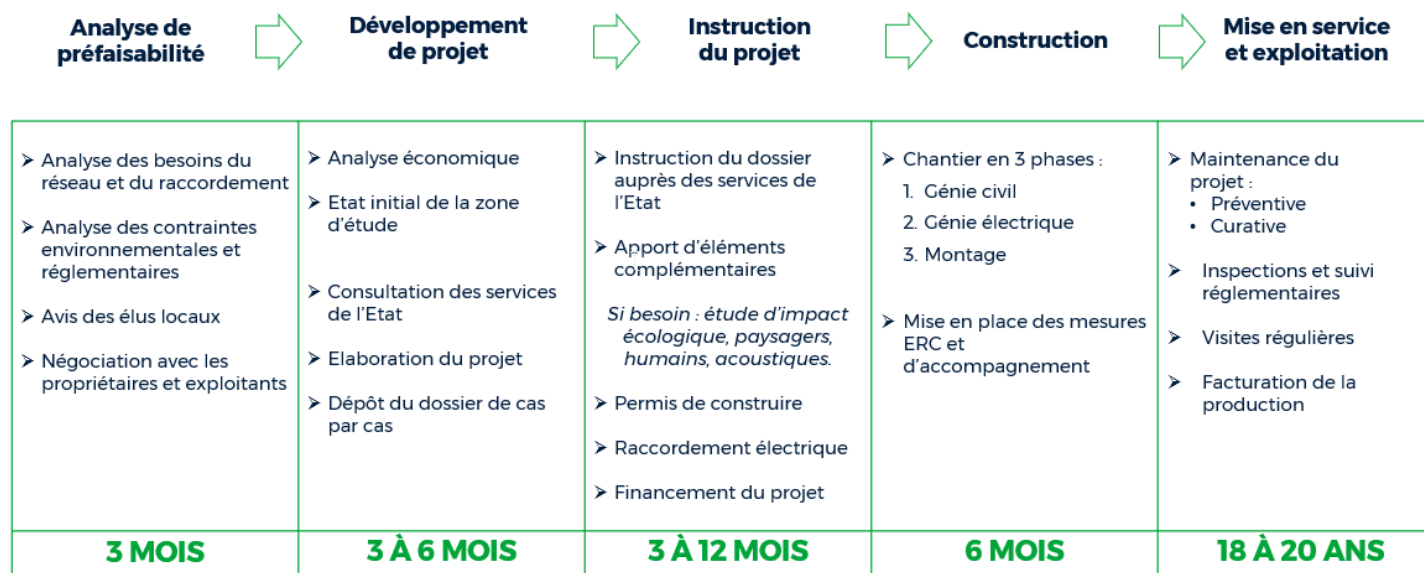


Figure 7 : Processus de développement d'un projet de stockage par batteries

4.4.2. PHASE DE CONSTRUCTION

La phase de chantier s'étalera sur une période d'environ 4 à 6 mois durant laquelle les travaux suivants seront réalisés :

- **Préparation du site** : Installation de la base de vie du chantier et aménagement du terrain. Cela comprend le défrichage et la préparation des sols, le nivellement du terrain et la préparation de la zone de stationnement de 245 m²
- **Sécurisation du site** : Installation de la clôture, du portail et des équipements de télésurveillance sur une emprise totale de 7560 m² ;
- **Réalisation des fondations** (420 m² pour les 20 conteneurs, 105m² pour les 5 transformateurs, 120m² pour la citerne incendie, 200m² pour le poste privé et 40m² pour le local technique. Soit un total d'environ 900m² imperméabilisés.
- **Livraison et installation des batteries** : Transport des batteries sur site, installation des conteneurs par grutage, des onduleurs et des transformateurs HTA ;
- **Pose des câbles** électriques dans les tranchées ;
- **Livraison et installation des équipements extérieurs du poste électrique HTB** : sectionneurs, transformateurs ;
- **Construction du local technique** ;
- **Réalisation de l'aménagement paysager** ;
- **Mise en service et réalisation des tests** : Réalisation des tests pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements et mise en service progressive du parc de stockage avec surveillances régulières.

Les travaux réalisés par RTE se feront en parallèle des travaux décrits ci-dessus. De plus, tout au long du chantier, un accès permanent au site sera autorisé et des nuisances (acoustiques et en termes de déplacements et de trafics) seront à prévoir notamment durant la phase d'installation des conteneurs.

4.4.3. PHASE D'EXPLOITATION

Durant la phase d'exploitation, le parc de stockage est contrôlé à distance grâce à des systèmes intelligents de gestion : EMS et BMS. **Le système de gestion de l'énergie (EMS)** permet d'ajuster automatiquement la stratégie de charge et de décharge de l'ensemble du système de stockage en fonction de l'état de fonctionnement du réseau, de la demande d'électricité et des capacités d'approvisionnement.

Le système de gestion de la batterie (BMS) est complémentaire puisqu'il gère la surveillance de l'état des batteries. Des systèmes d'alertes à distance sont également intégrés afin de prévenir un éventuel défaut dans l'installation.

De plus, une maintenance préventive des équipements sera réalisée quelques jours par an afin de s'assurer du bon fonctionnement, conformément aux normes, du projet et de l'entretien des différents espaces.

Les batteries de type LFP ont une durée de vie estimée autour de 15 ans (entre 3 000 et 4 000 cycles) en fonction de leur usage, du nombre de cycles de charge/décharge et des comptes rendus du système BMS. Au bout de 10 ans ces dernières pourront être renouvelées et changées pour 10 ans supplémentaires en fonction de la stratégie employée pour la suite du parc.

4.4.4. PHASE DE DÉMANTÈLEMENT

Comme le prévoit la réglementation ICPE, une remise en état ou une réhabilitation du site est à prévoir en cas de cessation d'activité.

Toutefois, à la fin de la période d'exploitation, RP GLOBAL s'engage au démantèlement complet du parc de stockage et à la restauration du terrain dans son état originel. Tous les équipements électriques et équipements annexes seront enlevés et les fondations seront également retirées des sols.

Par ailleurs, l'entreprise s'engage également au recyclage approprié des systèmes de batteries conformément aux réglementations en vigueur.

5. CONCEPTION DU PROJET

5.1. LES AMÉNAGEMENTS

Un premier aménagement a été proposé afin de pouvoir réaliser le pré diagnostic écologique, c'est pourquoi les plans présentés dans ce dernier sont

Un local de maintenance/ local technique :

Ce local abrite le matériel de contrôle-commande (dits SCADA) du projet, permettant notamment une supervision et des interventions à distance via un raccordement au réseau de télécommunication.

Le vide sanitaire du poste abrite les arrivées des réseaux pénétrant dans le poste : Réseaux HTA internes au projet, réseaux de fibre optique pour le contrôle commande du projet.

La plupart du temps, le poste de livraison repose sur un matelas constitué de 20 cm de 0/31,5 (mélange de gravier dont la granulométrie varie entre 0 et 31.5 mm) et de 5 cm de sable pour le réglage (ajustement) ; et dans lequel est déroulé un serpentín de cuivre pour la mise à la terre (MALT).

Une piste d'accès, avec parking de stationnement et plateforme DECI :

Une voie engins, permettant d'accéder au site ainsi qu'une piste interne nécessaire aux opérations d'entretien, de maintenance et à l'accès des secours aux équipements électriques sont intégrées au projet. Elles seront d'une largeur de **3 m** comme préconisé par le SDIS.

La définition et les aménagements des accès (structure, composition et largeur) prennent en compte les remarques et contraintes du SDIS.

Un parking, de 247 m² est prévu, accessible directement depuis le chemin d'accès.

Une citerne à incendie de 120m³ est prévue car il n'y a pas de point d'eau d'incendie suffisamment proche, elle est accompagnée d'une aire dédiée, comme préconisée par le SDIS.

Clôture et haie paysagère :

La haie bocagère à l'ouest de la parcelle sera redensifiée et la clôture installée autour du projet sera d'environ 2 m pour respecter le règlement du PLUi et éviter les intrusions sur le site.

Au vu des éléments électriques de haute tension sur site, l'accès au site sera conditionné à une autorisation d'accès spécifique.

Sur la partie de l'axe préférentiel de ruissellement, la clôture respectera les indications du PLUi page 143 (zone agricole) :

Dans le cas où l'emprise d'un projet est localisée sur le passage d'un axe préférentiel de ruissellement, ou sa zone tampon, la clôture devra obligatoirement être perméable, facilitant le libre écoulement des eaux. Celle-ci pourra être doublée de haies.

Poste de transformation privé et poste de livraison

Le projet BESS intègre un poste de transformation électrique privé, destiné à assurer l'élévation de tension et le couplage sécurisé de l'installation au réseau.

Ce poste se présente sous la forme d'une unité close et compartimentée, comprenant notamment un ou plusieurs transformateurs HTA/BT, des cellules HTA (arrivée réseau, protection, comptage, coupure), les dispositifs de protection et de commande, ainsi que les équipements de télécommunication et de supervision nécessaires à l'exploitation du site. Les ouvrages électriques du poste respectent les principales règles techniques en vigueur, notamment la NF C 13-100 (postes privés de livraison), la NF C 13-200 (règles de construction et de sécurité pour les installations HTA) et les prescriptions du gestionnaire de réseau (type ENEDIS). La conception garantit l'isolation des compartiments, la maîtrise des risques électriques, l'accessibilité pour les opérations de maintenance et la conformité aux exigences de sécurité incendie et d'exploitation applicables aux installations de production d'électricité.

Surfaces imperméabilisées

Le projet comprend plusieurs surfaces imperméabilisées :

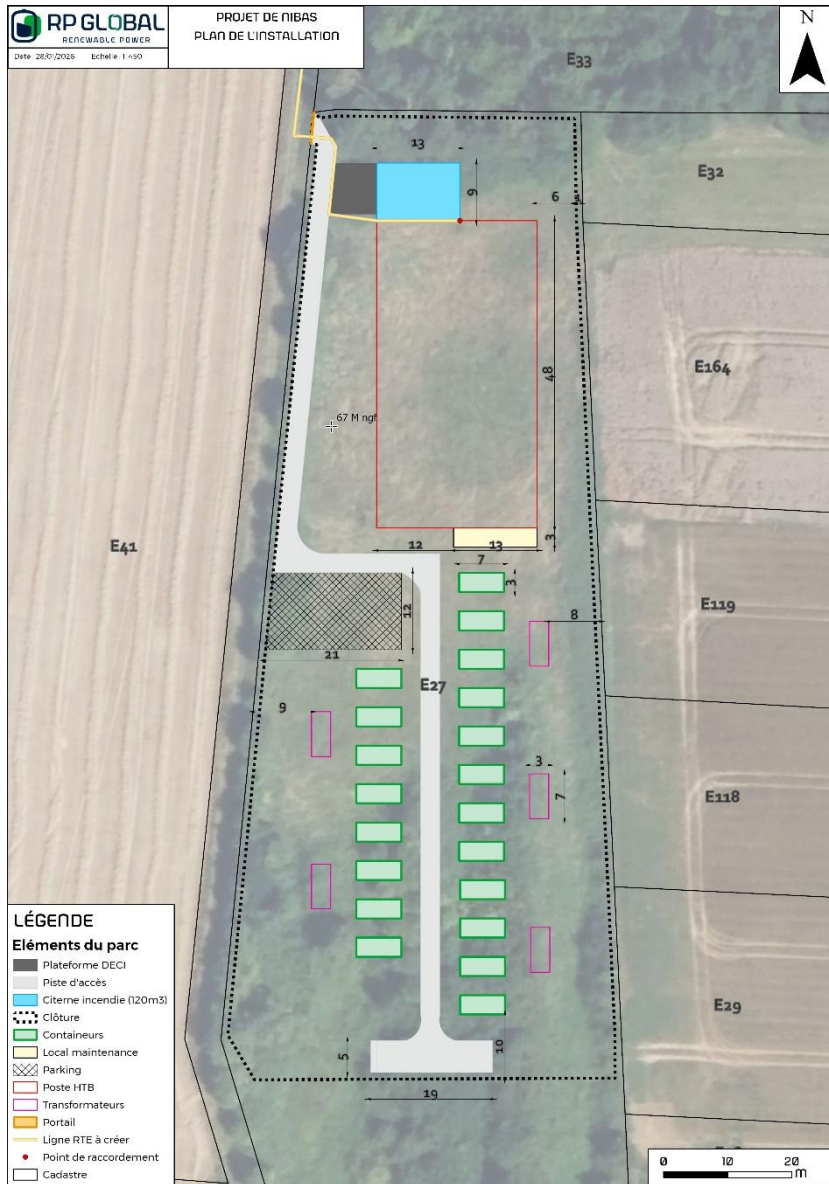
- Les dalles en béton qui accueillent les conteneurs de batterie.
- Les dalles en béton qui accueillent les transformateurs
- Les bâtiments comme le local technique

Les chemins qui seront en grave naturelle compactée sont considérés comme semi-perméables.

Des zones d'infiltrations comme des noues végétalisées sont également intéressantes à intégrer au projet pour faciliter l'infiltration des eaux des zones de ruissellement. L'emplacement reste à préciser afin d'être le plus pertinent possible.

Autres surfaces

Le reste des espaces resteront perméables avec de l'herbe tondue.



Carte 6 plan des aménagements du projet

5.2. LES ÉQUIPEMENTS

La solution retenue, à cette étape préliminaire, pour les enceintes de stockage des batteries est celle du constructeur **HUAWEI**.



Figure 8: Smart String ESS – Modèle LUNA2000



Figure 9: Smart Transformer Station – Modèle JUPITER-9000K

Ces systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) sont intégrés dans des conteneurs préfabriqués et pré-équipés, constituant des solutions « clé en main ».

Chaque unité intègre l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement sécurisé du stockage :

- Modules batterie, systèmes de gestion électrique (BMS pour chaque rack, EMS au niveau du conteneur) ;
- Dispositifs de conversion de puissance ;
- Senseurs de contrôle en continu ;
- Interfaces de supervision.

Ces conteneurs sont spécialement conçus pour répondre aux exigences de sûreté propres aux installations lithium-ion.

Ils incorporent plusieurs niveaux de protection redondants, incluant le monitoring permanent des tensions, températures et courants, la séparation automatique des circuits en cas d'anomalie, ainsi que des systèmes de détection précoces des signes d'emballement thermique.

En cas de dérive thermique, le conteneur est équipé de dispositifs de mitigation active et passive :

- Mesures de confinement ;
- Ventilation dédiée ;
- Extraction des gaz chauds ;
- Systèmes d'extinction adaptés (inertage, brouillard d'eau ou agents spécifiques) ;
- Mécanismes d'isolement des modules touchés.

Cette approche en couches successives permet d'assurer un haut niveau de sécurité opérationnelle et de limiter efficacement le risque d'emballement thermique ou de propagation interne, tout en garantissant une exploitation fiable et continue de l'installation.

En prenant en compte les recommandations SDIS, chaque conteneur est séparé de son voisin de 3m pour éviter les risques de propagation en cas d'incendie.

5.3. SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS

Un plan de masse détaillant les différents équipements techniques et leur emplacement est présenté en annexe au présent document. Toutefois, la localisation précise des zones d'accès et des installations sera affinée dans les phases suivantes du projet.

Intitulé	Caractéristiques techniques et dimensionnement	
Projet	Projet de stockage de Saucourt-Nibas	
Puissance et production	45 MW - 90 MWh	
Surface clôturée	7 560 m²	
Conteneurs de batteries	20 X HUAWEI LUNA2000 - 4.5MWH - 2H1 Emprise : 6,058 x 2,438 m² (Des gabaris un peu plus imposants sont considérés sur les plans.)	
Enceintes de batteries		
Surface des postes électriques	Poste de livraison et de transformation	1
	Postes de transformations :	5 unités
	Onduleurs	5 unités
Surface des autres installations	Citerne incendie	1 Citerne souple de 120 m³
	Local technique	1 unité
	Parking	1 unité
Accès et chemin	Chemin rural n°26de Fressenneville à Nibas (chemin qui longe la zone à l'ouest)	
Clôtures et Portail	Clôture d'une hauteur de 2m	
Raccordement	Au réseau public de distribution de l'électricité	Raccordement au Poste source de SAUCOURT de tension HTA 90 kV

Tableau 2 : Description des éléments techniques du projet

5.4. LE RACCORDEMENT

- **Au réseau public de distribution :**

En amont de la demande d'étude au cas par cas, RP Global France a réalisé une demande d'étude exploratoire auprès de RTE afin de connaître la capacité de raccordement du poste de **Saucourt**.

Cette dernière porte la référence **n° EE-STOCK-20251028-174344-RPGLOBAL**.

À la suite de cette analyse, RP GLOBAL a reçu une réponse, laissant penser qu'un raccordement d'un système de stockage sur le poste de Saucourt 90kV serait possible pour 46,8 MW sans renforcement des infrastructures publiques.

Le projet, qui occupera une surface clôturée de **7 560 m²**, disposera d'une puissance installée de 45 MW avec une capacité installée de 90 MWh.

- **Au réseau interne au parc de stockage :**

Le raccordement interne du système BESS est réalisé en basse tension (BT) et en moyenne tension (HTA) via des liaisons électriques protégées et dimensionnées selon la puissance installée. Chaque conteneur batterie est connecté à son système de conversion (PCS) par des câbles BT tri-phasés, intégrant les dispositifs de protection associés (fusibles, sectionneurs, interrupteurs).

Les onduleurs/PCS sont ensuite regroupés sur une armoire de couplage interne puis raccordés au transformateur élévateur HTA par une liaison BT protégée.

L'ensemble des connexions internes respecte les normes NF C 15-100 (basse tension), NF EN 50588-1 / NF C 13-200 (transformateurs et HTA), ainsi que les prescriptions du fournisseur du système BESS garantissant les niveaux de sécurité électrique, thermique et de mise à la terre.

Les niveaux de tensions indicatifs du projet sont de 750 à 1500V continus dans les batteries, 400 à 800V alternatifs en sortie des conteneurs qui sont élevés à 20 000V au niveau de transformateurs pour les acheminer jusqu'au poste source privé.

De ce poste source privé, cette tension est élevée pour correspondre au poste source RTE à proximité, ici celui de Nibas qui est en 90Kv.

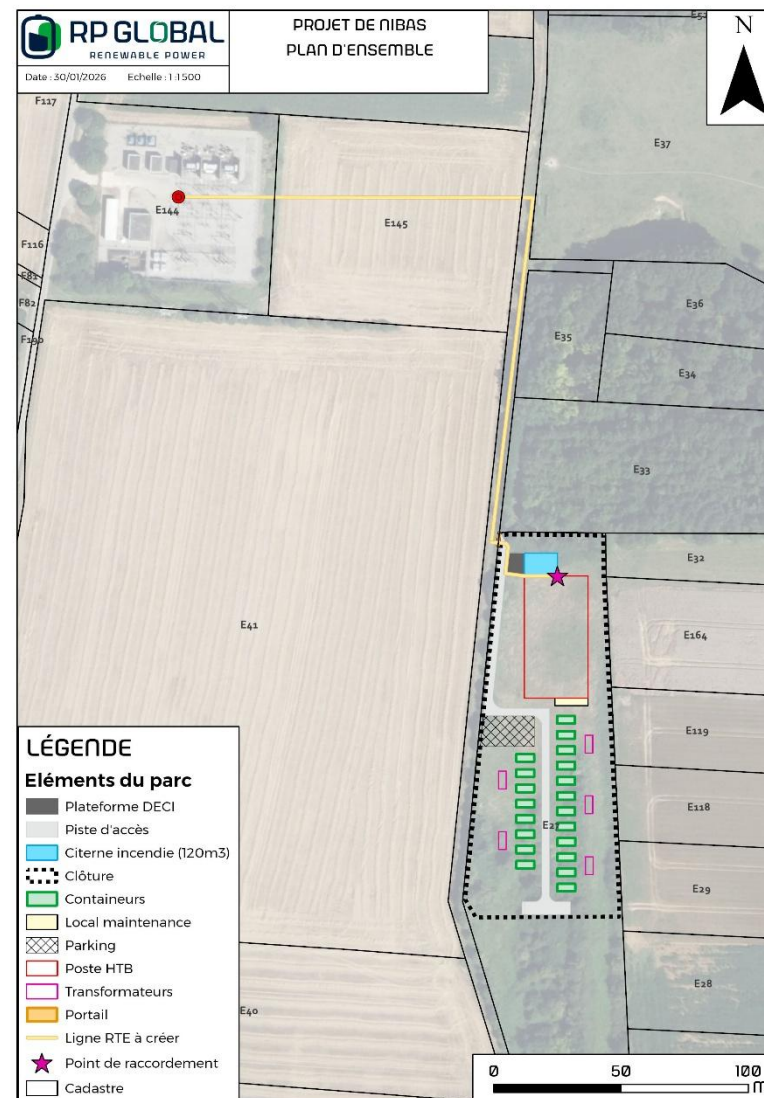


Figure 10 plan d'ensemble du projet avec le raccordement.

5.5. ETUDE DE L'ÉTAT INITIAL

Afin de réaliser une étude de l'état initial du site et ainsi pouvoir caractériser les risques et enjeux de ce projet, le bureau d'étude Auddicé a été mandaté pour la réalisation d'un pré-diagnostic écologique et d'une caractérisation de zones humides.

Les principaux résultats de cette analyse sont synthétisés dans la partie ci-dessous et le rapport complet est présenté dans l'annexe correspondante. (Annexe 7), son contenu est exposé dans les pages suivantes.

5.6. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE ET ZONES NATURELLES

Le site d'étude, localisé au sud de la commune de Nibas, se situe au sud du parc naturel régional de la baie de Somme Picardie maritime.

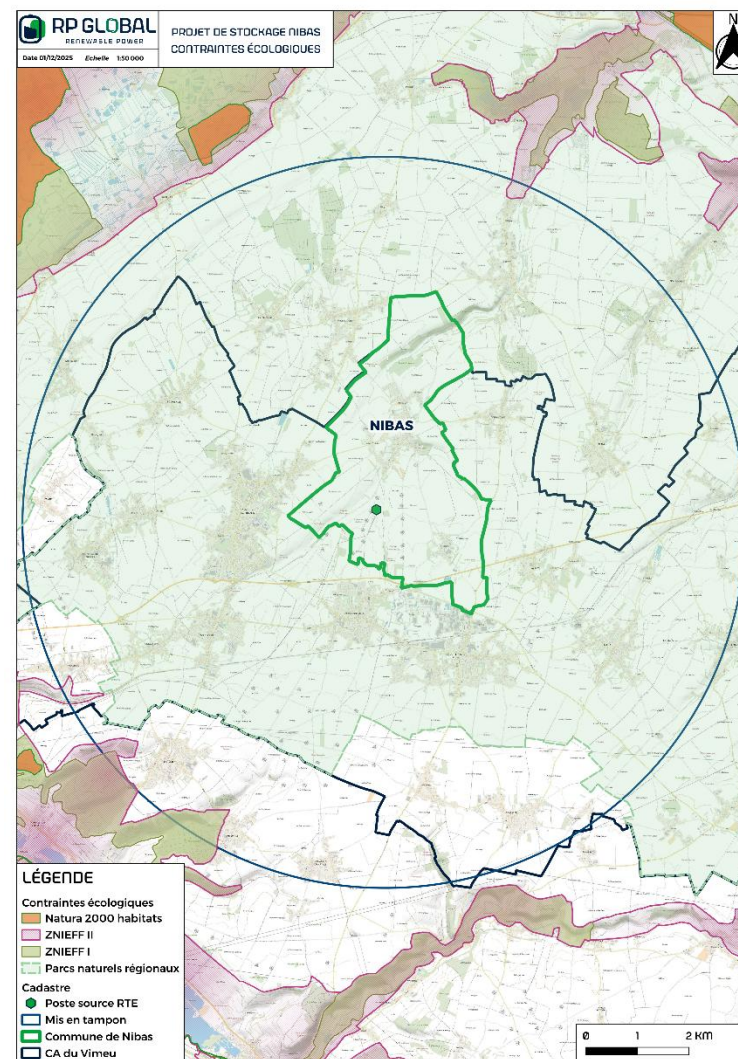
Aucune zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) n'a été recensée dans un périmètre de 5 km autour de la zone d'étude.

Les zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) les plus proches sont :

- ZNIEFF I n°**220013934** « Bois et Larris entre Beauchamps et Oust-Marest », située à 6,3 km
- ZNIEFF II n°**220320033** « Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse », située à 6,4 km

Concernant les zones classées comme Natura 2000, on recense 11 sites de protection et de conservation dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude.

La zone Natura 2000 la plus proche est une zone spéciale de conservation et correspond au site de « l'estuaire et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) » situé 7,7 km au nord-ouest sur la commune de Lanchères (N° 2200346).



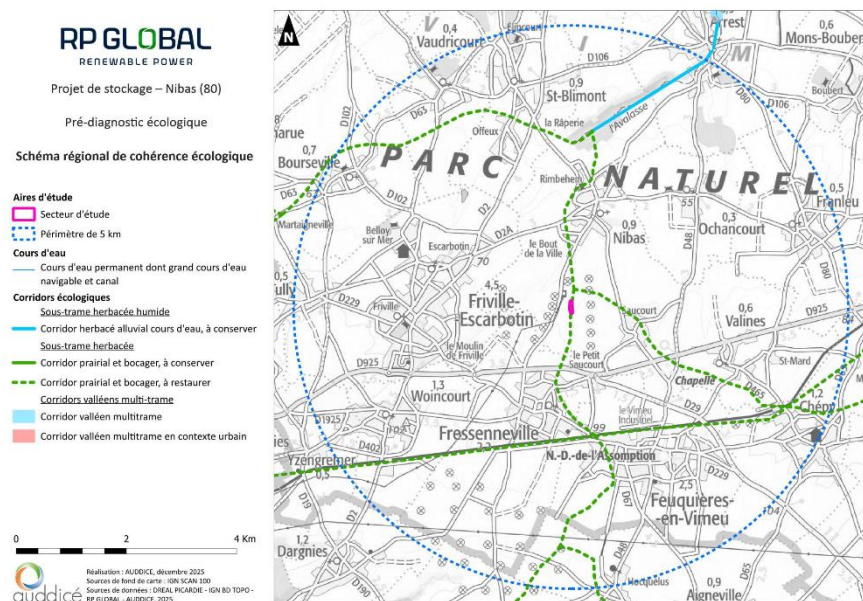
Carte 7 : Carte de synthèse du contexte écologique

5.7. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Schéma Régional de cohérence écologique :

La zone d'étude est identifiée comme corridor prairial et bocager à restaurer au sein du SRCE. En effet, le site est situé au sein d'un ensemble de zones arbustives à boisées venant contraster avec le contexte agricole dans lequel il s'insère.

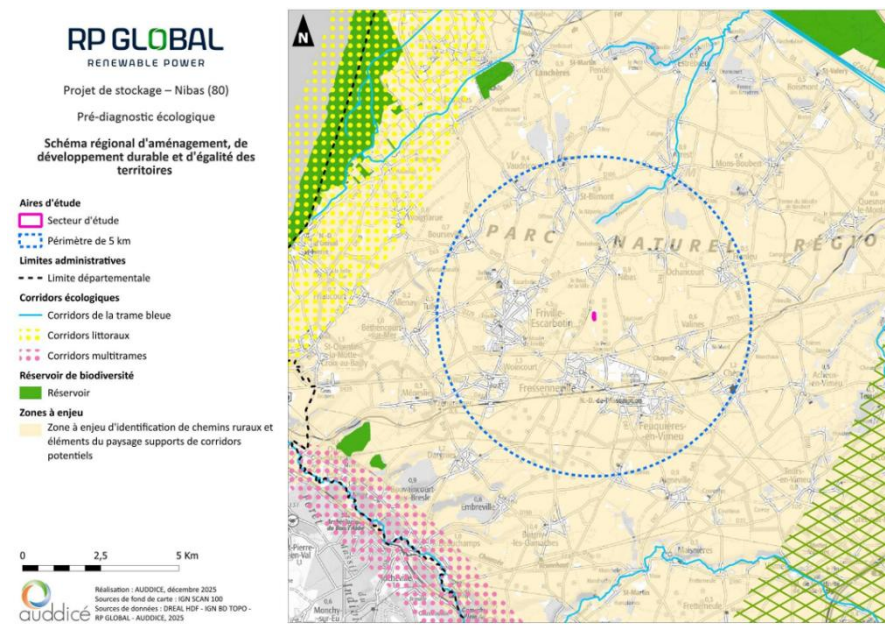
Un corridor herbacé alluvial cours d'eau à conserver est également présent à environ 4 km au nord. Aucun réservoir n'a été identifié au sein ou à proximité du site d'étude.



Carte 9 Extrait du pré diagnostic écologique : SRCE

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires :

La zone d'étude n'est concernée par aucune continuité ou réservoir écologique mise en évidence dans la carte du SRADDET, elle est juste identifiée comme zone à enjeu d'identification de chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels.



Carte 10 Extrait du pré diagnostic écologique : SRADDET

Synthèse du contexte écologique

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte purement agricole. Elle comprend une friche prairiale ainsi que des zones arbustives à arborées.

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est présente dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Toutefois, le site est situé au sein du périmètre du PNR Baie de Somme Picardie maritime. Enfin, il n'est pas concerné par des sites Natura 2000. En effet, aucun site ne se trouve à moins de 3 kilomètres, le plus proche étant localisé à 7,7 km.

Concernant les continuités écologiques, la carte du SRCE indique que la zone d'étude est identifiée comme corridor prairial et bocager à restaurer. Elle constitue aussi une zone à enjeu d'identification de chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels répertoriée dans le SRADDET.

Ensuite, la zone d'étude n'est concernée par aucune zone à dominante humide identifiée dans le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.

Enfin, la carte de géologie révèle que le site d'étude repose dans sa totalité sur des limons des plateaux sur pentes.

5.8. CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES

Le secteur d'étude n'est pas situé dans un secteur identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.

Le site d'étude correspond à un ensemble de friches et fourrés sur un petit coteau limono-crayeux au sein d'un environnement agricole. Au regard de la flore et des habitats présents sur le site, le bureau d'étude conclut que d'un point de vue flore / habitats, le site d'étude n'est pas une zone humide.

Des sondages à la tarière ont été réalisés le 25 novembre 2025. La prospection des sols a consisté en la réalisation de 4 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m. D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide.



Carte 11 Emplacement des sondages réalisés pour le diagnostic Zone Humide

Synthèse : Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, on peut conclure que le site d'étude, choisi pour l'implantation d'une centrale de stockage d'électricité par batteries, **n'est pas une zone humide.**

5.9. HABITATS NATURELS

Il y a 7 types d'habitats naturels/semi-naturels sont présents sur le site d'étude.

En effet, la zone d'étude correspond à une friche prairiale mésoxérophile ceinturée par des végétations arbustives à arborées. Ces habitats sont décrits ci-dessous :

- Friche prairiale mésoxérophile ;
- Chemin enherbé ;
- Friche arbustive à arborée ;
- Fourré à Prunelliers ;
- Alignement d'Aubépines ;
- Ronciers ;
- Jeune bosquet de feuillus.



Carte 12 Cartographie des habitats

5.10. ÉTUDE FLORISTIQUE

Le site d'étude présente un enjeu relatif à la flore et aux habitats qualifié de **faible** pour l'ensemble de la zone d'étude. Les espèces végétales relevées sont en grande majorité très communes. L'inventaire réalisé n'a mis en évidence ni espèce patrimoniale, ni espèce protégée, ni espèce exotique envahissante.

5.11. ETUDE FAUNISTIQUE & INVENTAIRES D'ESPÈCES

5.11.1. INSECTES

Les inventaires ont permis de recenser 21 espèces d'insectes sur la commune. Parmi elles, aucune n'est patrimoniale ou protégée. Toutes sont communes à très communes à l'exception de l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) qui est peu commun en Picardie. Ces dernières sont susceptibles, pour la plupart, de fréquenter la zone d'étude.

Aucune espèce n'a été observée durant la visite sur site. Néanmoins, le site d'étude comporte quelques potentialités, notamment au niveau de la friche prairiale mésoxérophile, favorable aux groupes étudiés.

Synthèse : Les enjeux entomologiques sont considérés comme **faibles** sur l'ensemble de la zone d'étude.

5.11.2. AMPHIBIENS

Au total, 3 espèces d'amphibiens ont été inventoriées sur la commune de 2014 à 2025. Parmi elles, il y en a une qui est patrimoniale car déterminante ZNIEFF : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*). Toutefois, aucune de ces espèces n'est menacée aux échelles régionale et nationale.

Étant donné l'absence de milieux aquatiques sur la zone d'étude ainsi que le contexte rural dans lequel s'insère le site, il est assez peu probable que les espèces citées ne fréquentent la zone d'étude. Et aucune espèce ni habitat potentiel de reproduction n'a été observé sur la zone d'étude.

Synthèse : Compte-tenu de l'absence d'individus et de l'absence d'habitats propices à ce groupe, **les enjeux batrachologiques sont jugés très faibles** sur l'ensemble de la zone d'étude.

5.11.3. REPTILES

Une seule espèce a été répertoriée depuis 2014 sur la commune : l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*). Cette espèce n'est pas patrimoniale mais, comme toutes les espèces de reptiles (hors espèces exotiques ou envahissantes), est protégée.

Lors de l'inventaire de terrain, des milieux favorables à l'Orvet fragile ont été détectés, mais le site ne présente aucun autre habitat particulièrement favorable à la plupart des espèces. Aucune espèce de reptiles n'a été observée sur la zone d'étude.

Synthèse : Compte-tenu de l'absence d'individus mais des quelques potentialités observées pour ce groupe, **les enjeux herpétologiques sont jugés faibles** sur l'ensemble de la zone d'étude. Une attention particulière devra être donnée quant à la potentielle présence de l'Orvet fragile.

5.11.4. AVIFAUNE

Les inventaires ornithologiques ont permis de recenser 69 espèces d'oiseaux sur la commune de Nibas entre 2014 et 2025. Parmi elles, 48 sont protégées et 28 sont patrimoniales. L'inventaire détaillé de ces espèces est disponible dans le rapport complet en annexe 7 à partir de la p46.

L'étude ornithologique a concerné les oiseaux en une unique sortie réalisée entre la période de migration postnuptiale et la période d'hivernage.

À l'issue de la session d'inventaire réalisée le 25 octobre 2025, 12 espèces d'oiseaux ont été observées (dont 8 protégées). Parmi elles, l'une est patrimoniale en cette période : **le Pipit farlouse**, observé en vol au-dessus du site.

Et sur les 12 espèces observées, plusieurs nichent possiblement sur le site au niveau des zones arbustives : l'Accenteur mouchet, le Merle noir, le Pinson des arbres, le Rougegorge famille ou encore le Troglodyte mignon. Le Hibou moyen-duc a été observé sur le site en plein jour. Ce dernier niche possiblement à proximité immédiate voire au sein même du site (jeune bosquet de feuillus).

Synthèse : Compte-tenu des résultats des investigations de terrain, **les enjeux avifaunistiques** peuvent être qualifiés de **forts pour le jeune boisement de feuillus** (zone de nidification possible du Hibou moyen-duc), **de modérés au niveau des fourrés arbustifs et des zones de friches arbustives à arborées** (zones de nidification possible ou probable d'espèces protégées) et **de faibles sur le reste du site d'étude, à savoir la friche prairiale mésoxérophile et les ronciers.**

5.11.5. MAMMIFÈRES TERRESTRES

Les inventaires de mammifères terrestres ont permis d'observer 21 espèces sur la commune de Nibas depuis 2014. Parmi ces espèces inventoriées, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) sont protégées.

La plupart des espèces mentionnées dans les bases de données sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. En effet, cette dernière offre des zones de chasse/d'alimentation, de repos, de déplacement voire de reproduction pour la quasi-totalité des espèces de mammifères.

Les investigations de terrain ont permis de constater la présence certaine de deux espèces de mammifères terrestres : le Blaireau européen (*Meles meles*) et le Renard roux (*Vulpes vulpes*).

Bien que le passage réalisé n'ait permis de noter que deux espèces, la zone d'étude semble très favorable aux mammifères.

Synthèse : Compte-tenu des résultats des investigations de terrain, **les enjeux relatifs aux mammifères terrestres sont globalement qualifiés de faibles** au sein de la zone d'étude.

5.11.6. CHIROPTÈRES

Aucune espèce de chiroptères n'a été répertoriée sur la commune de Nibas entre 2014 et 2025.

La zone d'étude est une zone de chasse et de transit potentielle pour ce groupe. En effet, la friche prairiale mésoxérophile ainsi que les zones arbustives à arborées semblent assez favorable aux espèces, notamment du fait du contexte agricole environnant.

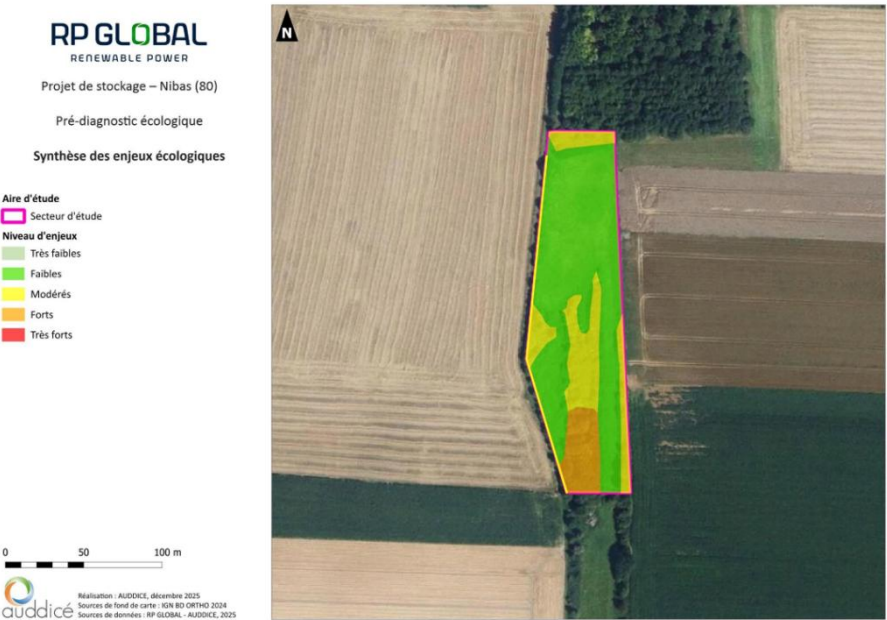
Synthèse : **Les enjeux chiroptères sont donc modérés** au niveau du jeune bosquet de feuillus et des autres zones arbustives. Une prospection complémentaire, réalisée à une période plus propice à l'activité des chauves-souris, permettra d'affiner cette évaluation et d'obtenir une vision plus complète de leur utilisation du site. Les enjeux sont faibles sur les autres habitats.

5.12. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La synthèse générale des enjeux écologiques est présentée dans le tableau suivant :

Habitat du site	Enjeux globaux	Groupe concerné
Jeune bosquet de feuillus	FORTS	Avifaune & chiroptères
Friche arbustive à arborée	MODÉRÉS	Avifaune & chiroptères
Alignement d'Aubépines	MODÉRÉS	Avifaune & chiroptères
Fourré à Prunelliers	MODÉRÉS	Avifaune & chiroptères
Friche prairiale mésoxérophile	FAIBLES	-
Chemin enherbé	FAIBLES	-
Roncier	FAIBLES	-

Tableau 3 Synthèse globale des enjeux écologiques



Carte 13 Synthèse des enjeux écologiques

Cette carte nous permet d'identifier la zone à éviter pour l'implantation de notre projet de stockage : à savoir le sud où est présente la végétation la plus dense.

5.13. PATRIMOINE ET POPULATION

Aucun site patrimonial remarquable n'est localisé dans l'aire d'étude éloignée du projet.

Le projet de stockage est comparable au poste source de Saucourt déjà présent à 150m du site en termes de dimensions et de hauteur, le projet BESS est prévu sur environ 7 500m² et pour une hauteur maximale de 5m (partie poste source privé).

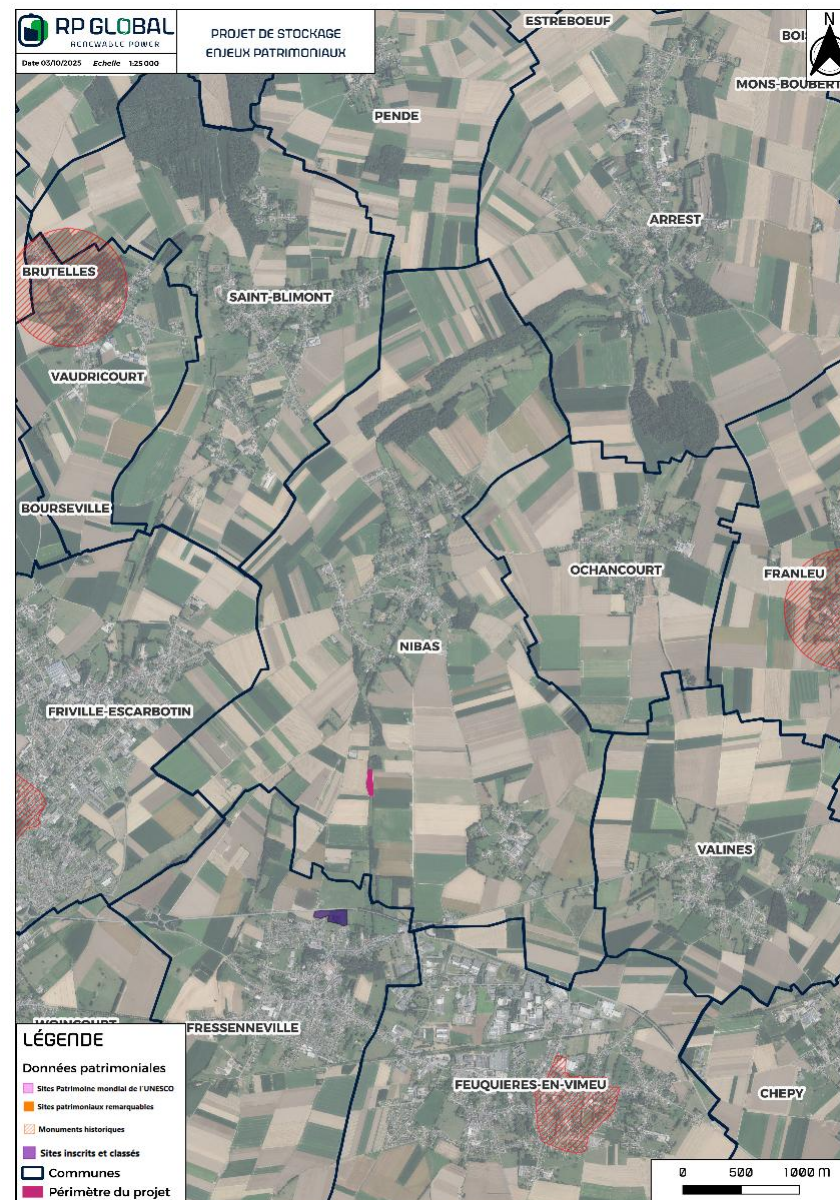
Il n'est pas à proximité immédiate d'un axe de circulation et il s'éloigne de 800m de distance des communes les plus proches : Nibas, Saucourt, Fressenville.

Le site inscrit et classé le plus proche se trouve à environ 1 km au sud. Il s'agit de la motte féodale de Fressenneville, depuis laquelle la végétation située au sud de la parcelle permettra de réduire la visibilité du projet.

Les monuments historiques alentours sont l'église de Friville, le château de Poireauville sur la commune de Vaudricourt, l'église de Franleu ainsi que l'église Feuquières en Vimeu. La zone de projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de ces monuments historiques.

Le secteur du projet ne se situe pas dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

Par ailleurs, l'implantation du projet sur cette parcelle E27 permet l'éloignement aux habitations de plus de 800 mètres. L'impact sonore ou paysager pour la population de la commune de Nibas est ainsi qualifiable de nul.



Carte 14: Contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée

5.14. RISQUE INCENDIE

Le risque incendie est un risque qualifié comme minime dans le cas d'un projet stationnaire de stockage mais reste à prendre en considération lors du développement d'un tel projet. Ainsi, RP GLOBAL s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour réduire au maximum ce risque que ce soit dans les technologies utilisées, dans les équipements installés comme dans le respect des normes liées au stockage par batterie.

Un contact avec le **SDIS** du département a été établi en novembre 2025 et les recommandations concernant la gestion du risque incendie ont été prises en compte dans les paragraphes suivants. De plus, un récapitulatif écrit des échanges est fourni en annexe 6.

Choix des composants/équipements électriques :

Tout d'abord, le projet de stockage de Nibas utilise la technologie LFP de batteries ion - lithium. Ce choix est en accord avec la réduction des risques incendie puisque cette technologie présente un faible emballement thermique : une hausse de la température de 1.5°C / min est à prévoir contre 100°C / min pour la technologie NMC (mesures réalisées pour une température de 250°C).

Les modèles de conteneurs de batteries retenus disposent d'un système de liquide de refroidissement ainsi que de systèmes d'extinction de feu, en cas d'emballement thermique, grâce à des diffuseurs d'eau au niveau des modules de batteries.

Certification des équipements :

La solution de stockage par batteries retenue est de plus certifiée et répond aux exigences de la **norme UL 9540A**. Cette norme de sécurité est reconnue mondialement et permet d'évaluer les risques liés à l'emballement thermique et à la propagation des incendies dans les systèmes de stockage d'énergie par batterie.

Cette norme garantit plusieurs tests d'emballement thermique à différents niveaux notamment les tests d'emballement thermique au niveau d'une cellule prise seule, d'un module de batterie ou encore au niveau d'une armoire de batteries. Des tests de propagation thermique au niveau du système complet de stockage d'énergie (ESS) sont aussi réalisés dans le cadre de cette norme.

En se concentrant sur des scénarios réels, la norme UL 9540A offre un cadre complet pour évaluer le comportement des systèmes de batteries dans des conditions extrêmes

Système de contrôle et de surveillance :

Le BMS (système de surveillance des batteries) est aussi un élément clé dans l'évitement des risques incendie. En effet, il surveille le fonctionnement des batteries et maximise également leur durée de vie en évitant les surcharges, les sous-charges et les températures extrêmes.

Cela passe notamment par une **gestion de la température** : le BMS surveille la température de la batterie et active si nécessaire des systèmes de refroidissement ou de chauffage afin de maintenir la batterie dans des conditions de température optimales. Cela permet d'éviter la surchauffe et de garantir l'efficacité et la performance.

Des **fonctions de sécurité sont également intégrées au BMS** pour détecter les erreurs, comme les courts-circuits, et prendre les mesures de protection appropriées. Il s'agit par exemple de déconnecter la batterie du système afin d'éviter tout dommage.

Respect des normes et agencement du projet :

Le tableau ci-contre récapitule l'ensemble des exigences et normes à respecter dans la cadre de la dernière version (mai 2024) de la nomenclature **ICPE 2925-2** concernant les ateliers de charge d'accumulateurs stationnaires d'énergie et détaille la **compatibilité du projet de stockage de Nibas avec ces exigences nationales**.

Exigences au titre de l'ICPE	Détails	Mise en place dans le projet
Article 2.1 : Règles d'implantation et d'aménagement	L'aire de charge ¹ est implantée et maintenue à 7 m minimum de distance des limites du site et à 7 m du poste de contrôle.	Oui, voir plan
	Chaque enceinte est distante d'au moins 3 m avec toute autre enceinte ou bâtiment ainsi qu'à cette même distance des transformateurs. D'après la conformité à la norme UL 9540A en vigueur.	

¹ L'aire de charge : partie de l'installation de charge constituée d'une ou plusieurs enceintes. L'aire de charge comprend également tous les équipements permettant d'assurer l'activité de charge (convertisseurs, transformateurs, onduleurs) lorsque ceux-ci sont situés à moins de 4 mètres de l'enceinte.

	Au moins une face de chaque enceinte est accessible aux engins des services de secours et de sécurité par une allée de largeur supérieure ou égale à 3 m .	Une allée centrale de largeur 3 m dessert toutes les enceintes contenant les batteries.
Article 4.1 : Moyens de lutte contre les incendies	Chaque enceinte dispose de capteurs de détection de fumées et de capteurs de température. En cas de fonctionnement anormal ou de dérèglement une alarme est transmise au poste de contrôle	
	Les résultats des tests menées au titre la norme UL 9540A permettent de répondre à ces exigences de détection, de prévention et d'extinction des incendies.	Les équipements retenus respectent la norme UL 9540A.
	Les installations se trouvant à moins de 70 m d'un ouvrage ou d'une construction sont desservies par un appareil d'incendie ou à défaut une réserve d'eau d'au moins 120 m³ à destination des services d'incendie et de secours.	Une citerne incendie souple de 120 m³ sera installée sur la zone technique à proximité du parking et de d'une aire d'aspiration. Toutes ces caractéristiques (accès, dimensionnement de la citerne, procédures) seront rediscutées avec le SDIS du département dans le cadre du dossier de permis de construire.
Recommandations additionnelles du SDIS	La citerne incendie devra être distante d'au moins 20 mètres de l'aire de charge (conteneur)	
	Une distance minimale de 10 mètres doit être respectée entre l'aire de charge et les cultures / végétation	Respecté comme indiqué sur les plans.

De plus, le poste électrique crée sera entièrement clôturé et espacé de tous les autres équipements d'une distance minimale de 7 m.

Ainsi, le risque incendie a été intégré dans l'agencement du projet ainsi que dans le choix des équipements afin d'éviter une éventuelle propagation en cas de départ de feu.

5.15. RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Pour éviter les intrusions à l'intérieur de la centrale une fois en exploitation, le site sera entièrement clôturé en périphérie et un portail sera positionné au nord-ouest. Le périmètre de clôture prévu est de **400 m** environ. La hauteur hors sol des clôtures et des portails sera de **2 mètres**.

L'accès au site sera limité aux équipes de maintenance et/ou de contrôle, aux équipes du SDIS ou sur demande justifiée.

La fréquentation du site en phase d'exploitation est donc qualifiée de très faible. Les gênes de fréquentation occasionnées seront recensées en phase travaux seront encadrés.

5.16. RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES RISQUES

Nature du risque	Risque identifié	Qualification du risque	Commentaires
Naturel	Inondation	Nul	Le site n'est pas dans une zone identifiée comme étant sujette à inondation et la commune de Nibas n'est concernée par aucun PPRN.
	Milieu potentiellement humide	Très faible	Les conclusions de l'étude zone humide réalisée par le BE Auddicé montre que le site d'étude n'est pas une zone humide.
	Prélèvements d'eau	Très faible	Le projet ne demande pas de besoin en eau pour fonctionner donc aucun prélèvement n'est à prévoir pour le projet de stockage. De l'eau du réseau sera utilisée uniquement pour le remplissage de la citerne incendie d'un volume de 120 m ³ .
	Mouvement de terrain	Nul	La zone d'implantation ne se situe pas dans une zone à risque de mouvement de terrain. La commune de Nibas n'est concernée par aucun PPRN.
	Cavités	Nul	La commune est identifiée comme commune avec cavités non localisées mais sur sa partie nord, le projet n'est pas situé sur une zone présentant des risques de cavités

	Zone Natura 2000	Faible	Le site d'étude est en dehors de toutes zone Natura 2 000, zone de protection de la biodiversité ou réserve biosphère, naturelle.
Biodiversité	Biodiversité sur site	Faible à modéré	<u>Modéré</u> : fourrés arbustifs et des zones de friches arbustives à arborées <u>Faible</u> : le reste du site d'étude (friche prairiale mésoxérophile et les ronciers)
	Biodiversité à proximité du site	Faible à fort	Le site est entouré par des parcelles cultivées à l'est et à l'ouest à enjeu faible. Au nord le boisement est un potentiel réservoir de biodiversité Au sud, le jeune boisement de feuillu est qualifié à enjeu fort.
Technologique	Risques industriels	Nul	Il n'y a pas de risques industriels présents dans les abords du site. (Établissement industriel à proximité ou canalisation transportant des substances dangereuses)
	Risque sécurité	Faible	Le projet détient un système de sécurité composé d'un portail, d'une clôture et de caméras de surveillance autour du parc de stockage.
	Risque incendie	Faible	Le parc de stockage présente un risque minime en termes d'incendie et des dispositifs appropriés ont été mis en place dans ce cadre : citerne incendie, réserve d'eau, contact avec le SDIS,... Par nature, la technologie LFP des batteries diminue ce risque avec un échauffement thermique faible.
Nuisances & émissions	Nuisances sonores	Nul	Le projet respecte les réglementations concernant les valeurs limites de bruit (Article 6.1 de l'ICPE en vigueur). Le système de ventilation intégré aux systèmes de stockage émet un léger bruit audible uniquement en bordure de projet.

			De plus, l'habitation la plus proche étant située à plus de 800 mètres , la gêne occasionnée est qualifiée de nulle.
	Nuisances olfactives	Nul	Aucun risque de nuisances olfactives car la centrale n'émet aucun gaz, liquide ou solide vers l'extérieur.
	Emissions lumineuses	Nul	Le projet ne demande aucun éclairage. Un éclairage occasionnel pourra être utilisé dans le cas de maintenances de nuit.
	Production de déchets	Modérée	La centrale n'émet aucun gaz, liquide ou solide et ne produit que très peu de déchet en exploitation. Les huiles de transformateurs sont recyclées en fin de vie. Les batteries sont également traitées dans des filières de recyclage en fin de vie.
Patrimoine et population locale	Impact visuel sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager	Faible	La hauteur maximale du projet hors sol est de 5 m. L'insertion paysagère a été prise en compte dans le choix et site et la mise en place d'une haie bocagère autour du projet permet de limiter son impact paysager.
	Modifications sur les activités humaines (agriculture, urbanisme, aménagements)	Faible	Le projet est implanté sur une parcelle agricole qualifiée comme faiblement productive et qui n'est pas exploitée actuellement.

Tableau 4 Synthèse des risques

6. IMPACTS ET MESURES

Au regard des risques évalués dans la partie précédente, le bureau d'études Auddicé a réalisé une synthèse des impacts potentiels du projet sur les habitats, la faune et la flore en phase de chantier et en phase exploitation.

La synthèse des impacts bruts, avant mise en place des mesures d'évitement et de réduction, est regroupé dans les tableaux suivants :

Tableau 14. Synthèse des impacts bruts de la phase chantier sur les habitats, la flore et la faune

Groupe	Nature de l'impact	Direct - indirect	Intensité de l'impact brut
Habitats	Suppression d'habitats à proximité du chantier	Direct	- Friche prairiale mésoxérophile, Friche arbustive à arborée, Chemin enherbé, Fourré à Prunelliers : Faible - Roncier : Très faible
Flore	Dissémination d'espèces exotiques envahissantes	Indirect	Faible
Insectes	Destruction d'individus	Direct	Faible
	Perturbation d'individus par les travaux	Indirect	Faible
	Destruction d'habitats d'insectes	Direct	Faible
Amphibiens	Absence d'impacts	Direct	Très faible et non significatif
Reptiles	Destruction d'habitats potentiels de l'Orvet fragile	Direct	Faible
	Perturbation de potentiels individus d'Orvet fragile par les travaux	Indirect	Faible
	Destruction directe potentielle d'individus, pontes ou juvéniles d'Orvet fragile	Direct	Faible
Oiseaux	Destruction d'individus, œufs ou nichées par les travaux	Direct	- Friche arbustive à arborée, Fourré à Prunelliers, Roncier : Modéré - Friche prairiale mésoxérophile, Chemin enherbé : Faible
	Perturbation d'individus en période de nidification	Indirect	Modéré
	Destruction d'habitats d'oiseaux	Direct	- Friche arbustive à arborée, Fourré à Prunelliers, Roncier : Modéré - Friche prairiale mésoxérophile, Chemin enherbé : Faible
Mammifères terrestres	Destruction d'individus par les travaux	Direct	Faible
	Perturbation d'individus par les travaux	Indirect	Faible
	Destruction d'habitats de mammifères terrestres	Direct	Faible
Chiroptères	Destruction d'individus par les travaux	Direct	Faible
	Perturbation d'individus par les travaux	Indirect	Faible
	Destruction d'habitats de chiroptères	Direct	Faible

Tableau 5 Extrait du pré diagnostic écologique : Synthèse des impacts bruts en phase chantier

Tableau 16. Synthèse des impacts bruts de la phase d'exploitation sur les habitats, la flore et la faune

Groupe	Nature de l'impact	Direct - indirect	Intensité de l'impact brut
Flore et habitats	Banalisation de la flore et des habitats des espaces verts	Indirect	Faible et non significatif
	Implantation et développement d'espèces exotiques envahissantes dans les espaces verts	Indirect	Faible
Insectes	Perturbation des insectes nocturnes par l'éclairage	Direct	Modéré
	Fragmentation des populations d'insectes	Indirect	Très faible et non significatif
	Destruction d'individus d'insectes par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Faible
Amphibiens	Destruction d'individus par écrasement	Direct	Très faible et non significatif
Reptiles	Destruction d'individus par écrasement	Direct	Très faible et non significatif
Oiseaux	Fragmentation des populations d'oiseaux	Indirect	Faible
	Perturbation des oiseaux par l'éclairage	Direct	Modéré
	Destruction d'individus d'oiseaux par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Modéré
Mammifères terrestres	Perturbation des mammifères terrestres par l'éclairage	Direct	Modéré
	Fragmentation des populations de mammifères terrestres	Indirect	Modéré
	Destruction d'individus de mammifères terrestres par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Faible
Chiroptères	Fragmentation des populations de chiroptères	Indirect	Faible
	Perturbation de chiroptères par l'éclairage	Direct	Modéré

Tableau 6 : Extrait du pré diagnostic écologique : Synthèse des impacts bruts en phase exploitation

Ainsi, afin de diminuer l'impact résiduel, RP Global s'engage à mettre en place les mesures d'évitement et de réduction citées ci-après :

2.4.3 Évaluation des impacts résiduels de la phase d'exploitation

Tableau 17. Évaluation des impacts résiduels de la phase d'exploitation sur les habitats, la flore et la faune après mesures d'évitement et de réduction d'impact

Groupe	Nature de l'impact	Direct - indirect	Intensité de l'impact brut	Mesures E et R	Impact résiduel
Flore et habitats	Banalisation de la flore et des habitats des espaces verts	Indirect	Faible et non significatif	R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu R2.2k : Plantations diverses R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Très faible et non significatif
	Implantation et développement d'espèces exotiques envahissantes dans les espaces verts	Indirect	Faible	R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Très faible et non significatif
Insectes	Perturbation des insectes nocturnes par l'éclairage	Direct	Modéré	R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune en phase exploitation (adaptation de l'éclairage)	Très faible et non significatif
	Fragmentation des populations d'insectes	Indirect	Très faible et non significatif	R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu R2.2k : Plantations diverses	Très faible et non significatif
	Destruction d'individus d'insectes par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Faible	R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet R3.2a : Adaptation des périodes d'entretien sur l'année	Très faible et non significatif
Amphibiens	Destruction d'individus par écrasement	Direct	Très faible et non significatif	-	Très faible et non significatif
Reptiles	Destruction d'individus par écrasement	Direct	Très faible et non significatif	-	Très faible et non significatif
Oiseaux	Fragmentation des populations d'oiseaux	Indirect	Faible	R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu R2.2k : Plantations diverses	Très faible et non significatif
	Perturbation des oiseaux par l'éclairage	Direct	Modéré	R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune en phase exploitation (adaptation de l'éclairage)	Très faible et non significatif
	Destruction d'individus d'oiseaux par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Modéré	R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet R3.2a : Adaptation des périodes d'entretien sur l'année	Très faible et non significatif
Mammifères terrestres	Perturbation des mammifères terrestres par l'éclairage	Direct	Modéré	R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune en phase exploitation (adaptation de l'éclairage)	Très faible et non significatif
	Fragmentation des populations de mammifères terrestres	Indirect	Modéré	R2.2j : Clôture spécifique R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu R2.2k : Plantations diverses	Très faible et non significatif
	Destruction d'individus de mammifères terrestres par l'entretien des espaces libres végétalisés	Direct	Faible	R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet R3.2a : Adaptation des périodes d'entretien sur l'année	Très faible et non significatif
Chiroptères	Fragmentation des populations de chiroptères	Indirect	Faible	R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu R2.2k : Plantations diverses	Très faible et non significatif
	Perturbation de chiroptères par l'éclairage	Direct	Modéré	R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune en phase exploitation (adaptation de l'éclairage)	Très faible et non significatif

Tableau 7 Synthèses des mesures E et R en phase exploitation

6.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Plusieurs mesures d'évitement sont mises en place, elles consistent principalement à bien concevoir le projet dès le début dans le choix du site d'implantation.

- Adaptation du plan de masse et du positionnement des zones de stockage ;
- Evitement des secteurs à enjeux : jeune bosquet de feuillus et alignement d'Aubépines ;
- Balisage préventif des zones évitées dans l'emprise des travaux ;
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ;
- Absence de rejets de polluants dans le milieu naturel ;
- Aucune zone humide ne sera impactée directement ou indirectement ;
- L'ensemble des pistes sera réalisé dans l'emprise du projet ;
- L'ensemble des pistes et des installations temporaires seront mises en place dans l'emprise du projet ou en dehors au sein d'un espace déjà artificialisé.

Toutes ces mesures sont intégrées dans les coûts du projet et seront imposées aux entreprises dans les dossiers de consultation (DCE) de travaux.

6.2. MESURES DE RÉDUCTION

6.2.1. RÉDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

L'implantation a été optimisée afin de limiter la surface imperméabilisée.

De plus, au regard des enjeux et des risques évalués, RP GLOBAL s'engage d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- Passage d'un écologue en amont du démarrage de chantier ;
- Optimisation de l'utilisation des matériaux (déblais et remblais) ;
- Limitation de la pollution et gestion des déchets en phase chantier ;
- Dispositifs de lutte contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
- Dispositifs de limitation des nuisances envers la faune et la flore en phase exploitation : pas d'apport de luminosité supplémentaire à celle déjà existante in situ ;
- Adaptation de la période et des horaires de travaux et optimisation : pour réduire au maximum l'impact en phase chantier sur l'avifaune nicheuse, les travaux lourds générateurs de bruit **ne devront pas avoir lieu entre début mars et mi-août** ;

- La mise en place d' une clôture spécifique perméable à la petite faune ;
- Adaptation des périodes d'entretien sur l'année.

Les mesures de réduction sont décrites au chapitre 2.3 du pré-diagnostic écologique en Annexe 7 et reprise dans le Tableau 7.

6.2.2. RÉDUCTION DE L'IMPACT PAYSAGER

Afin de limiter l'impact visuel du système de stockage d'énergie (BESS) sur le paysage environnant, le projet prévoit la mise en place d'un dispositif végétalisé renforcé. Celui-ci consiste en la plantation de haies bocagère autour de la zone d'implantation, complétée par la densification des haies existantes lorsque celles-ci présentent des discontinuités (partie ouest).

Ces aménagements permettront de créer un écran végétal continu, réduisant significativement les vues directes sur les unités de stockage et améliorant l'intégration paysagère de l'installation.

Sur la façade ouest du projet, la haie actuelle sera particulièrement renforcée dans ses parties clairsemées afin de garantir une occultation efficace et pérenne.

Par ailleurs, certaines mesures à intérêt écologique ; telles que la création ou le renforcement d'habitats végétalisés, contribueront également à l'amélioration paysagère du site. En effet, les plantations prévues jouent un double rôle : elles favorisent la biodiversité tout en constituant des masques visuels naturels autour du projet.

6.3. MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures de suivi et d'accompagnement sont détaillées à la page 90 du pré diagnostic écologique.

2.5 Définition des mesures d'accompagnement et des modalités de suivi

2.5.1 Mesures d'accompagnement et de suivi spécifiques à la phase chantier

■ A6.1a : Organisation administrative du chantier : sensibilisation du personnel, suivi du chantier par un ingénieur écologue

Des précautions seront mises en place pour la préservation les éléments sensibles du milieu naturel (balisage, etc.) ainsi que des mesures destinées à éviter la dissémination des espèces envahissantes. Ces précautions pourront figurer aux cahiers des charges de consultation des entreprises.

Il est primordial également de bien veiller à ce qu'aucun aménagement temporaire ne constitue un piège à grande échelle pour la faune.

D'autre part, le chantier fera l'objet d'un suivi par un écologue, afin de vérifier la bonne prise en compte des mesures de réduction d'impact et, le cas échéant, d'apporter les modifications ou solutions appropriées.

De ce fait, la fréquence d'intervention de l'écologue devra être importante et régulière, de l'ordre d'une fois par mois, notamment lors des travaux sensibles. Des comptes-rendus seront rédigés à l'issue de chaque passage.

■ A6.1b : Mise en place d'un comité de suivi des mesures

Un comité de suivi des mesures sera mis en place dès la phase de travaux. Il pourra être constitué, de manière non exhaustive : du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des services de l'État chargés de la protection de la nature, des collectivités locales et d'associations de protection de la nature...

Il veillera à la bonne mise en place des mesures (éviterment et réduction) et à s'assurer de leur pérennité.

Figure 11 Mesures d'accompagnement et modalité de suivi.

ANNEXES

PROJET DE STOCKAGE STATIONNAIRE PAR BATTERIES

Contact à privilégier :

Alban Godfrind
213, boulevard de Turin
59 000 LILLE
+33 (0) 3 20 51 16 59

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PROJET DE
SAUCOURT-NIBAS



- > Département de la Somme (80)
- > Commune de Nibas
- > Projet de stockage par batteries de Saucourt-Nibas



RP GLOBAL
RENEWABLE POWER



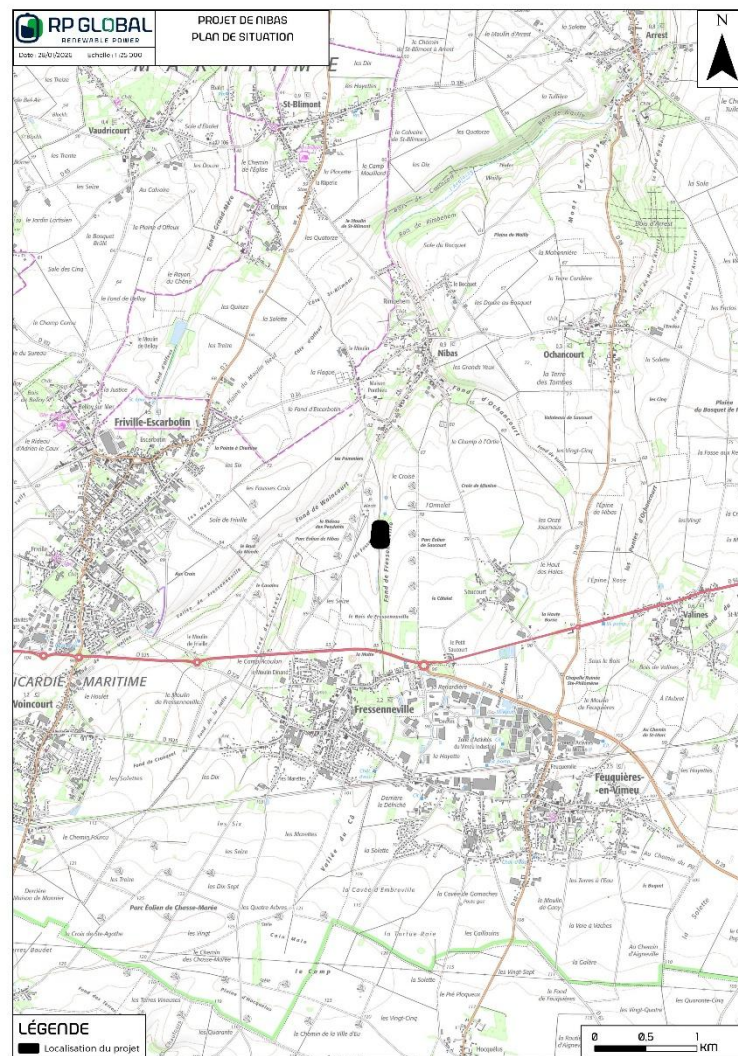
PROJET DE STOCKAGE PAR BATTERIES

Commune de Nibas

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 1 : DOCUMENT CERFA n° 14734*04

DOCUMENT À PART : JOINT AU DOSSIER



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

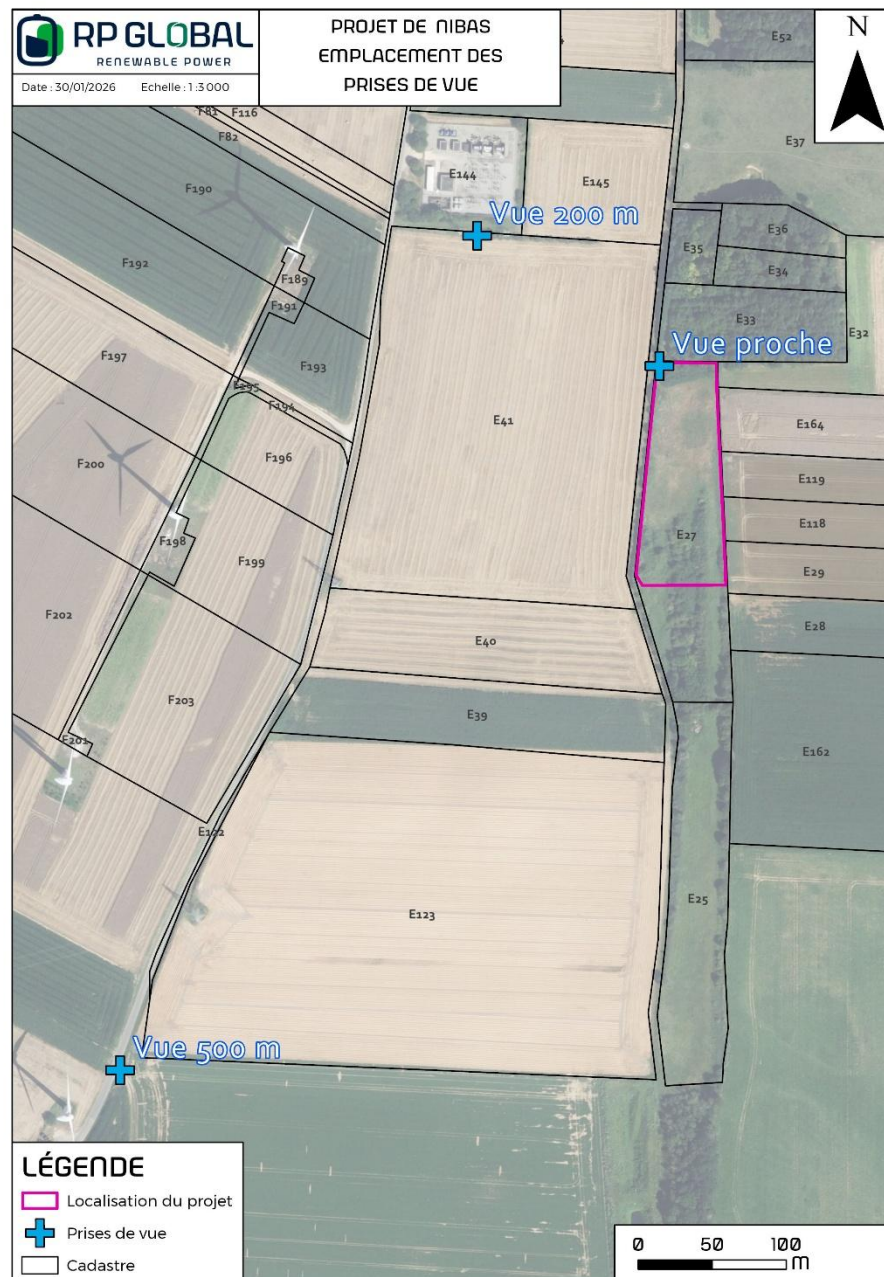
**ANNEXE 3 : PRISES DE VUE DE LA ZONE
D'IMPLANTATION**

ANNEXE 3-A: CARTE DES POINTS DE VUE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

Date : 27/10/2025

Echelle : 1/3000 au format A4









DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

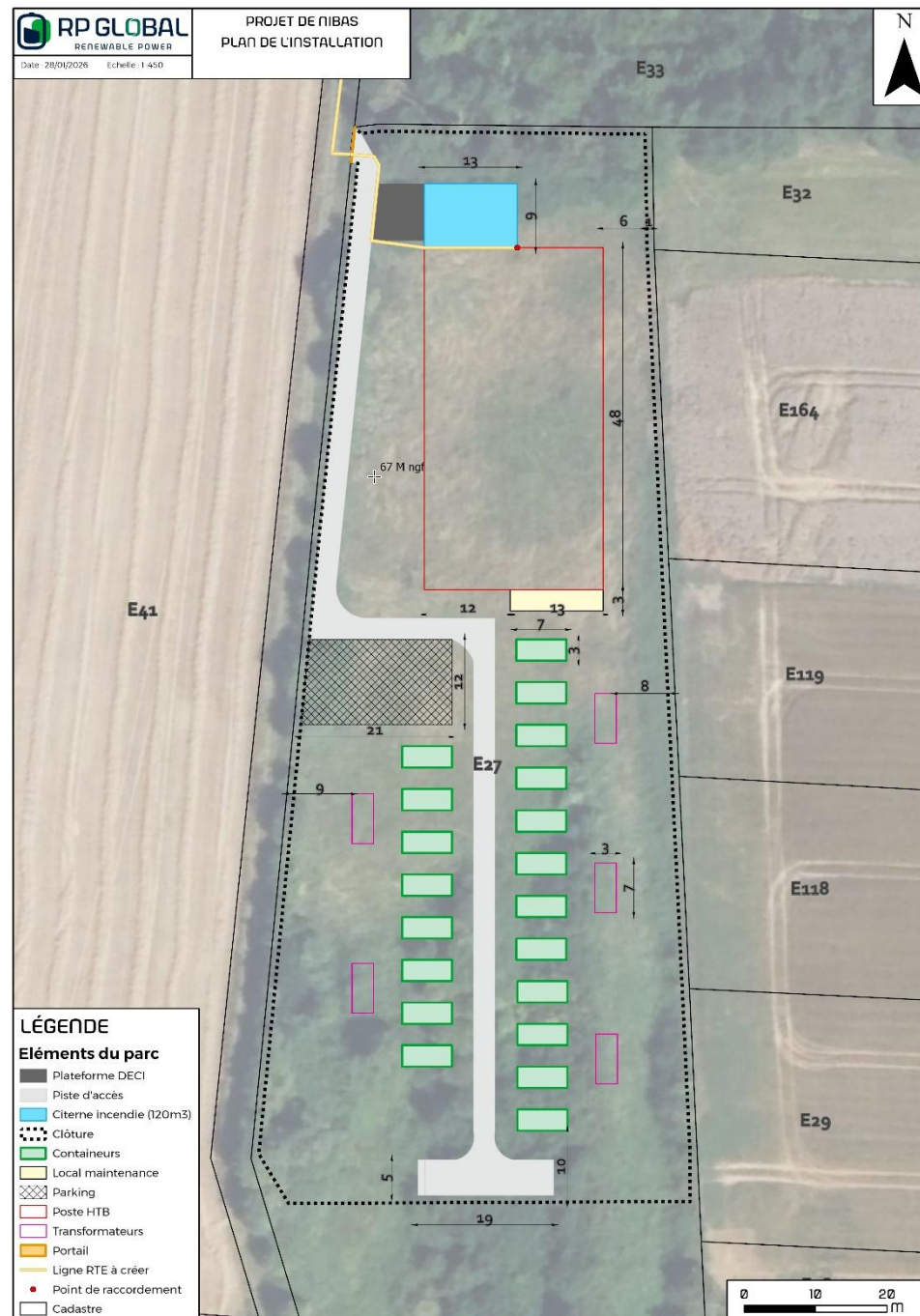
ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET ET DES AMÉNAGEMENTS

Date : 27/10/2025

Echelle : 1/450 au format A4

ANNEXE : 4 :

PLAN DU PROJET ET DES AMÉNAGEMENTS



ANNEXE 5 : EXTRAIT DE KBIS DE LA SOCIÉTÉ DE PROJET

Greffé du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

Code de vérification : YNqHxLOj4
<https://control.infogreffe.fr/control>



N° de gestion 2021B04715

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 8 janvier 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 904 398 823 R.C.S. Lille Métropole
Date d'immatriculation 20/10/2021
Dénomination ou raison sociale LA PLAINE DES BOIS FORTS
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Capital social 20 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR5910.904398823
Adresse du siège 213 boulevard de Turin 59777 Euralille
Durée de la personne morale Jusqu'au 19/10/2120
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms GARFIAS Diego
Date et lieu de naissance Le 09/05/1967 à Santiago (Chili)
Nationalité Autrichienne
Domicile personnel Schwarzenbergplatz 5/2/1 1030 Vienne (Autriche)

Gérant

Nom, prénoms BRESSAN Lorenzo
Date et lieu de naissance Le 20/10/1987 à Maubeuge (59)
Nationalité Française
Domicile personnel 23 rue d'Orchies 59310 Landas

Gérant

Nom, prénoms BERRIOCHOA HAUSMANN Javier
Date et lieu de naissance Le 05/06/1985 à Madrid (Espagne)
Nationalité Espagnole
Domicile personnel Calle Reyes Magos 10 2-B 28009 Madrid (Espagne)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 213 boulevard de Turin 59777 Euralille
Activité(s) exercée(s) Aménagement, développement et exploitation d'un site situé sur les communes de Voriy, Saint-Denis-de-Palain, Saint-Germain-des-Bois et Sennecey (18) sur lequel seront édifiées des éoliennes.
Date de commencement d'activité 30/01/2023
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 2021B04715

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention n° 5 du 20/10/2021

Date de début d'activité dans le ressort: 07-09-2021.

Le Greffier

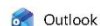


FIN DE L'EXTRAIT



* Un changement de dénomination est en cours, le futur nom de la société sera :
« Centrale de stockage par batteries de Saucourt – Nibas »

ANNEXE 6 : RECOMMANDATIONS SDIS (80) SUR LE PROJET



[External] - RE: Demande de prescriptions – Projet de stockage stationnaire par batteries – RP GLOBAL

À partir de GAILLET, Emmanuel <emmanuel.gaillet@sdis80.fr>

Date : Jeu 2025-11-27 15:31

À : Alban Godfrind <A.Godfrind@rp-global.com>

Cc : DELMER, Lilian <lilian.delmer@sdis80.fr>

5 pièces jointes (4 Mo)

Accessibilité aux PEI.pdf; charte graphique 2024 Refonte.docx; Fiches techniques PEI n°22 à 25 - Citerne aérienne autoportante.pdf; Fiche technique PEI n°44 - Signalisation et caractéristiques de l'aire d'aspiration.pdf; Fiches techniques PEI n°39 à 42 - Signalisation.pdf;

Bonjour Monsieur Godfrind,

Concernant les sites de stockage de batteries, nous nous appuyons sur le projet d'AMPG de la 2925 qui est toujours en cours de construction. Ces types de projets sont assez récents dans notre département et nous n'avons pas de retour d'expérience. Voici nos recommandations sur ce type de projet :

1. Pour le besoin en eau, nous devons disposer de 120 m3 minimum avec pour seule fonction l'alimentation en eau des engins de secours. Ce point d'eau devra être implanté au minimum à 20 mètres des containers (fiches techniques jointes)
2. Pour le plan d'intervention il faut quelque chose de pragmatique (les accès, les organes de coupure des fluides, les risques, le type de stockage, les PEI, coordonnées des personnes à prévenir (vous trouverez la charte graphique que le SDIS utilise en PJ)
3. Pour l'accès pompier minimum 3 mètres de largeur, (vous trouverez les caractéristiques techniques dans le PDF accessibilité aux PEI)
4. La distance de sécurité est de minimum 7 mètres entre les containers mais peut être réduite conformément au projet d'arrêt notamment en fonction des normes du caisson, élément CF entre container etc.
5. Prévoir la répartition des containers en îlot comme vous l'avez prévu sur votre plan
6. Prévoir un système d'extinction (eau, brouillard d'eau, gaz inerte, solutions anti combustion intégrées) à l'intérieur de chaque container permettant d'empêcher l'emballement thermique des batteries
7. Prévoir un système de détection permettant le report de l'alerte à distance. Le site doit pouvoir être mis en sécurité à distance et une personne doit pouvoir se rendre dans un délai raisonnable sur le site
8. Prévoir un dispositif qui nous permet de pénétrer sur le site facilement comme une ouverture de portail à distance, triangle pompier ou à défaut la personne d'astreinte qui peut venir pour accueillir les secours
9. Prendre toute disposition pour éviter la pollution des eaux et des sols notamment par les eaux d'extinction en cas d'incendie
10. Prévoir minimum 10 mètres entre les cultures ou la végétation (risque feu de champs l'été ou propagation en cas de sinistre sur site), plus la distance entre les containers et les cultures est importante moins il y aura de risque de propagation

Je reste disponible en cas de besoin.

Cordialement,

Lieutenant Emmanuel GAILLET

Chef du bureau des risques industriels et de la défense extérieure contre l'incendie

Groupe Prévention et Prévision des Risques

Sous-Direction Opérationnelle

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Tel : 03.64.46.17.52 /

emmanuel.gaillet@sdis80.fr





PROJET DE STOCKAGE PAR BATTERIES

Commune de Nibas

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

**ANNEXE 7 : PRÉ DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE
ET DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**

**LE DOCUMENT EST DISPONIBLE DANS LES
PIÈCES JOINTES.**